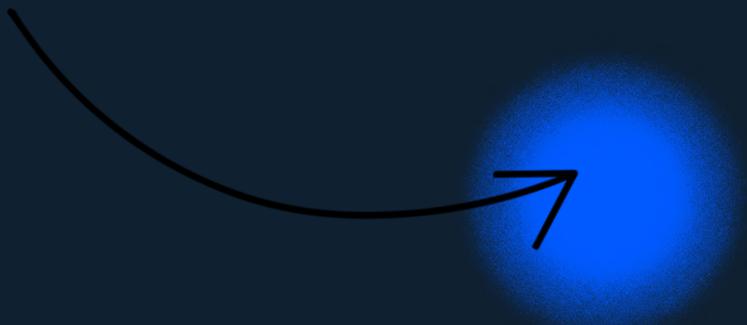


PLAIDOYER

MUSIQUES ACTUELLES EN CAMPAGNE !



Sommaire

EDITO & MÉTHODOLOGIE

PARTIE I - LE CADRE NATIONAL : RÉPONSES DES PARTIS & PRÉCONISATIONS DU SMA

Budget alloué à la culture	<u>page 7</u>
Action culturelle	<u>page 12</u>
Travail partenarial avec les acteurs culturels.....	<u>page 16</u>
Enjeux de diffusion & équilibre territorial	<u>page 20</u>
Liberté de création	<u>page 27</u>
 Bilan - Les orientations des partis politiques pour les musiques actuelles	 <u>page 31</u>
 Bilan - Les propositions du SMA pour faire des musiques actuelles un enjeu des municipales 2026	 <u>page 38</u>

PARTIE II - SUR LE TERRAIN : RÉPONSES DES CANDIDATS DANS LES COMMUNES ÉTUDIÉES

Budget alloué à la culture	<u>page 41</u>
Action culturelle	<u>page 49</u>
Travail partenarial avec les acteurs culturels	<u>page 56</u>
Enjeux de diffusion & équilibre territorial	<u>page 64</u>
Liberté de création	<u>page 74</u>

CONCLUSION

ANNEXES

Questionnaire version nationale	<u>page 80</u>
Questionnaire version locale	<u>page 85</u>

Edito & méthodologie

Le SMA est le syndicat de la filière des musiques actuelles et rassemble aujourd’hui plus de 600 structures. Il représente des festivals, des lieux dédiés aux musiques actuelles (dont les salles labellisées SMAC par l’État), des producteurs de spectacles, des producteurs de disques (labels), des centres de formation ou encore des radios, ainsi que des fédérations et réseaux.

Ces entreprises indépendantes et majoritairement associatives ont pour point commun d’œuvrer en faveur de l’intérêt général et de la diversité, notamment en soutenant l’expression des artistes et l’accès à la culture des populations.

Pour la plupart d’entre elles, les structures que nous représentons au SMA entretiennent des liens avec la puissance publique, à commencer par les communes.

En effet le bloc communal est de loin le premier financeur de la culture : plus de 80% des dépenses culturelles des collectivités territoriales proviennent des EPCI et des communes. En 2023, les communes sont celles qui financent le plus le secteur culturel en proportion de leur budget puisque leurs dépenses culturelles représentent 7,6% de leurs budgets totaux [1].

Sur environ 15,1 milliards d’euros de subventions publiques (10,7 milliards des collectivités territoriales [2] + 4,4 milliards de l’Etat [3]) engagées pour la Culture en 2023, les communes et intercommunalités ont contribué à hauteur de 8,7 milliards [4], donc de 57%.

Ainsi, si le budget des SMAC – scènes de musiques actuelles - est constitué d’environ 60% de subventions publiques (surtout dédiées au fonctionnement), 55% de ces subventions de fonctionnement proviennent des villes et intercommunalités [5].

En élargissant le périmètre à l’ensemble des lieux de musiques actuelles (salles non labellisées par l’Etat et SMAC), ce ratio atteint environ 64% [6].

--
[1] AMF, [La culture portée par le bloc communal](#)

[2] Ministère de la Culture, DEPS, [Tableau de bord des dépenses culturelles des collectivités territoriales](#)

[3] Sénat, Projet de loi de finances pour 2023 : Culture, [La part du financement de la culture dans le budget de l’Etat](#)

[4] Ministère de la Culture, DEPS, [Tableau de bord des dépenses culturelles des collectivités territoriales](#)

[5] FEDELIMA, [Evolution des SMAC](#), séminaire des 5 et 6 juin 2023, page 8

[6] Chiffres clés de la FEDELIMA, Données 2023, page 19

[7] Etude CNM, [Economie des festivals 2024](#), page 35

Le budget des festivals est quant à lui constitué de 12% de subventions des collectivités territoriales – dont 4% par les villes et 2% par les agglomérations - avec des variations importantes selon les budgets et un soutien plus affirmé pour les festivals indépendants de budget moyen [7].

Dans certains cas, les salles de concert ont été construites par la commune ou l'agglomération qui en sont toujours propriétaires. Aussi, les festivals prennent parfois place dans l'espace public et nécessitent une autorisation de la part de la commune pour se tenir.

Conscient de ce lien fort que nos adhérents entretiennent avec le bloc communal et en vue des prochaines élections municipales qui se dérouleront les 15 & 22 mars prochains, le SMA a souhaité engager un dialogue avec les diverses formations politiques.

Depuis les dernières échéances municipales de 2020, bon nombre de sujets ont évolué et il nous a semblé important de questionner l'ensemble des partis sur la ligne qu'ils comptent tenir en termes de politique culturelle, et plus particulièrement sur les sujets propres aux musiques actuelles [8].

Nous avons donc transmis un questionnaire aux différents partis politiques. Nous nous sommes entretenus et avons recueilli les propositions d'un certain nombre d'entre eux :

Génération-s • Horizons • La France Insoumise (LFI) • Le Parti Communiste Français (PCF) • Le Parti Socialiste (PS) • Les Ecologistes • Renaissance

Les Démocrates ont répondu positivement à notre sollicitation d'entretien mais ne nous ont pas fait parvenir les réponses écrites au questionnaire ; leurs réponses ne sont donc pas présentées ici. Les autres formations politiques d'envergure nationale - **LR, RN et UDR** - ont également été interrogées et relancées mais n'ont pas donné suite à notre initiative.

Pour compléter cette analyse et avoir une vision plus proche du terrain, le SMA a défini un échantillon de 15 communes aux caractéristiques variées (taille, localisation) auxquelles adresser également ce questionnaire [9] et dont les réponses ont permis d'alimenter le second volet de ce livrable :

Besançon • Bobigny • Bolbec • Bordeaux • Laval • Le Havre • Lyon • Marseille • Mulhouse • Paris • Roubaix • Saint-Brieuc • Toulon • Toulouse • Tours

--
[8] Annexe - Questionnaire version nationale
[9] Annexe - Questionnaire version locale

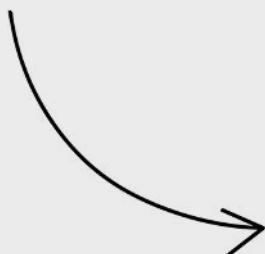
Les sujets évoqués dans le questionnaire portent sur les budgets alloués à la culture ou sur l'action culturelle, sur l'équilibre territorial et le travail avec le tissu indépendant local ou encore sur la liberté de création, avec un angle spécifiquement tourné vers les musiques actuelles.

Ce plaidoyer est donc construit en deux volets et les réponses présentées par thématique :

- Partie I - Les réponses des partis politiques au national (basées sur les réponses au questionnaire et les échanges lors de nos rendez-vous) et les préconisations du SMA (constats, attentes et propositions)
- Partie II - Les réponses des candidats dans les communes sélectionnées (basées sur les réponses au questionnaire)

Par souci de clarté, les éléments présentés ici constituent une synthèse des réponses apportées par les partis et les candidats. Les réponses complètes sont librement consultables sur le site internet du SMA pour approfondir ces points.

**Pour consulter chaque réponse en intégralité,
rendez-vous sur le site internet du SMA**



PARTIE I - LE CADRE NATIONAL

RÉPONSES DES PARTIS & PRÉCONISATIONS DU SMA

BUDGET ALLOUÉ À LA CULTURE

Le contexte économique est complexe pour les collectivités territoriales puisque l'Etat leur impose des réductions budgétaires depuis plusieurs lois de finances, sans pour autant revoir à la baisse leurs prérogatives. Toutefois l'échelon communal reste primordial pour le financement de la culture, car c'est de loin le premier financeur des structures culturelles.

Nous avons ainsi questionné les partis et les candidats :

- Dans les communes où votre parti politique compte présenter une liste/dans la commune où vous êtes candidats, pouvez-vous nous détailler comment vous entendez doter le budget culturel (en détaillant le fonctionnement et l'investissement) et plus globalement quelle place souhaitez-vous donner à la culture ?**
- Concrètement allez-vous baisser, augmenter ou laisser stable ce budget en fonctionnement et en investissement, dans quelles proportions et pourquoi ?**

Les réponses des partis

Génération•s

- Rééquilibrage des budgets en faveur de la culture notamment
- Attention portée à la réalité de nombreuses communes en difficulté financière et à la diversité locale
- Contre un budget culturel servant de variable d'ajustement
- Défense à minima de la stabilité dans les villes menant déjà d'importantes politiques culturelles

Horizons

- Politique culturelle = rencontre entre artiste, œuvre et public
- Attention portée à la diversité des réalités budgétaires des communes
- Conscience de la dépendance des communes vis-à-vis des décisions budgétaires de l'État qui assèchent les collectivités territoriales
- Ambition de donner à la culture l'une des premières places dans l'action municipale, y compris budgétairement (budgets importants donnés au Havre, à Reims et à Nice notamment)
- Soutien à la culture par le levier règlementaire et avec des économies sur d'autres dépenses communales

LFI - La France Insoumise

- Arts et culture constitutifs de la construction de l'être humain, du développement de l'esprit critique et de la démocratie
- Diversité des pratiques artistiques et appropriation de la culture par tous
- Attention portée à la réalité de nombreuses communes en difficulté financière et à la diversité locale
- Ambition de hausse des budgets en fonctionnement et en investissement, échelonnés selon les besoins et la situation économique de chaque commune
- Concertation avec les acteurs culturels locaux
- Aucune baisse des budgets

Le PCF - Parti communiste français

- Arts et culture = moteurs de lien social
- Attention portée à la réalité de nombreuses communes en difficulté financière et à la diversité locale
- Baisse de budget peu envisageable, encouragement à ce que la part du budget alloué à la culture tende vers + de 7% du budget global

Le PS - Parti Socialiste

- Préservation du budget alloué à la culture
- Hauteur des budgets dans l'idéal, en faveur de l'accès à la culture, des droits culturels et de l'éducation artistique et culturelle
- Réalité des budgets des collectivités sous forte pression : budget voté pour 2026 impactera les marges de manœuvre réelles
- Culture doit être une priorité : par la culture, la société conserve son pouvoir de transformation, les personnes peuvent s'émanciper et révéler leurs capacités

Les Ecologistes

- Culture comme bien commun : rôle émancipateur et de renforcement des liens pour les communautés, contribution aux transformations sociétales
- Rééquilibrage des moyens entre grandes institutions et structures culturelles de proximité
- Promotion de la diversité des esthétiques et des formes, des droits culturels, sans mettre en difficulté les institutions majeures dédiées aux musiques classiques

Renaissance

- Financement culturel = investissement, levier d'attractivité, d'innovation et de cohésion
- Rappel du poids économique et social des industries culturelles et créatives françaises
- Annonces d'économies ont servi d'excuse pour baisser les budgets culturels

Les préconisations du SMA

Les collectivités territoriales sont les premiers partenaires publics des salles et des festivals de musiques actuelles.

Alors que la Culture n'est pas une de leurs compétences obligatoires, elles ont fait le choix, partout en France et à toutes les échelles, d'accompagner les opérateurs et les projets, qu'il s'agisse de l'organisation de concerts, d'ateliers de pratique ou de sensibilisation, d'ouverture de studios de répétition ou d'enregistrement... Garantissant ainsi une diffusion des musiques actuelles, et des valeurs qui leurs sont attachées, au plus près des habitants.

Mais depuis plusieurs années, la baisse des dotations de l'État et de leurs ressources propres, l'augmentation de leurs charges et l'interdiction de présenter un budget en déficit complexifient l'équation budgétaire à laquelle ces collectivités sont soumises.

Nous en sommes conscients et œuvrons aux côtés des organisations collectives représentant ces institutions, notamment pour que la loi de Finances n'impacte pas les dotations de l'État qui leur sont destinées.

Malheureusement, malgré cette mobilisation et la pertinence d'une politique publique dont les effets pour les territoires ne devraient plus être à démontrer, de nombreuses collectivités, en particulier les Départements mais également des Régions, remettent en question leur engagement pour la Culture, certaines contraintes et forcées, d'autres par idéologie.

Ces coupes budgétaires s'ajoutent à celles décidées par l'État et leurs conséquences sont des plus alarmantes, sapant les fondations d'un système déjà bien fragile, comme nous avons pu le pointer lors de notre enquête sur les coupes budgétaires publiée en avril 2025.

Ces décisions semblent marquer la fin d'un consensus, fruit d'un soutien transpartisan à la Culture.

A ce stade, peut-être en raison de la période pré-électorale, l'engagement des communes et des EPCI semble mieux résister à cette tendance délétère.

Le SMA appelle à ce que les budgets culturels, et en particulier en direction des musiques actuelles, des communes et des EPCI, soient à minima maintenus.

D'abord parce que nous considérons que **la culture est un vecteur de lien social déterminant**, et qu'elle doit être **considérée comme une mission de service public**, au même titre que la santé, la justice ou l'éducation.

Les musiques actuelles ne peuvent être laissées aux seules mains du marché.

Les musiques actuelles ne peuvent donc pas être appréciées que sous un angle quantitatif, **il importe de les considérer également sous l'angle de leur utilité sociale.**

Les musiques actuelles répondent à la loi de Baumol : l'art est un prototype, il est du ressort de l'artisanat. Plus une création est jouée, plus elle coûte. L'art ne permet pas de générer de gains de productivité comme dans d'autres secteurs économiques, mais est le seul bien qui échappe à la règle de l'utilité marginale décroissante.

Ensuite car **la culture et les musiques actuelles sont un secteur économique à part entière, pourvoyeur d'emplois non délocalisables et de retombées économiques conséquentes sur les territoires**, notamment dans les secteurs connexes de l'hôtellerie-restauration, du transport, des services de sécurité ou de la technique. A titre de comparaison, rappelons nous que la culture génère davantage d'emplois en France que l'industrie automobile.

Nous appelons à ce que les budgets d'investissement, comme de fonctionnement, des musiques actuelles soient à minima préservés au cours du prochain mandat 2026-2032.

ACTION CULTURELLE

D'année en année, les budgets et les dispositifs dédiés aux actions culturelles sont revus à la baisse et de plus en plus proposés sous forme d'appels à projets.

Cela complique leur mise en place et représente une charge administrative de plus en plus lourde pour les structures culturelles - au détriment des personnes bénéficiaires de ces projets - alors que le constat de l'accès aux propositions culturelles pour toutes et tous est toujours en demi-teinte [10].

Nous avons donc questionné les partis et les candidats sur la question de l'action culturelle :

- **Dans les communes où votre parti politique compte présenter une liste/dans la commune où vous êtes candidats, pouvez-vous nous détailler comment vous entendez travailler la question de l'action culturelle en lien avec les structures culturelles du territoire ? Quelle importance souhaitez-vous y donner concrètement ?**

--
[10] Ministère de la Culture, Chiffres Clés 2024 de la culture et de la communication - IV. Pratiques, usages et consommations "Sorties culturelles des Français en 2023 (cinéma, concert et théâtre)"

Les réponses des partis

Génération•s

- Sortie des logiques d'appels à projet, priorisation des conventionnements
- Soutien à la création et à la diffusion artistique
- Création de fonds municipaux de soutien à la production d'œuvres locales

Horizons

- Adaptation des outils au cas par cas : convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens, et appels à projets pour les projets ponctuels ou nouveaux

LFI - La France Insoumise

- Soutien et développement de l'éducation populaire et de l'éducation artistique et culturelle
- Enseignement et pratique artistique au plus grand nombre
- Concertation avec les acteurs locaux
- Allocation des moyens à la hauteur des missions
- Sortie des logiques d'appels à projet, priorisation des conventionnements
- Sortie des démarches purement quantitatives

Le PCF - Parti communiste français

- Action culturelle essentielle pour échapper à la marchandisation des arts et de la culture
- Inscription dans l'héritage de l'éducation populaire (MJC)
- Sortie des logiques d'appels à projet
- Politique de transmission forte : privilégier une politique d'action culturelle avec les acteurs existants plutôt qu'une logique Pass Culture

Le PS - Parti Socialiste

- Éducation artistique et culturelle, à l'information et aux médias, aux sciences : priorité pour faire avancer la réflexion sur la gouvernance, les financements, la coordination interministérielle
- Ouverture à tous les publics : réaffirmation de la diversité et de la pluralité
- Attention portée à l'organisation territoriale (aménagement culturel)
- Transversalité et travail au long cours dans l'action culturelle
- Réserves sur le Pass Culture individuel : vigilance sur l'évolution du dispositif
- Travail de pédagogie auprès des élus sur les enjeux de l'action culturelle

Les Ecologistes

- Volet dédié à l'action culturelle, la médiation artistique et l'EAC dans chaque convention signée avec les organisations culturelles : exemple de la Charte de coopération culturelle à Lyon
- Label 100% EAC
- Service interne aux directions de la culture dédié à l'action culturelle
- Penser l'intersectionnalité et la transversalité entre culture, éducation, action sociale, urbanisme, écologie...
- Conventions pluriannuelles et soutien aux réseaux d'éducation populaire
- Attention portée aux droits culturels et aux créations participatives
- Limitation du financement par appels à projet pour certains événements, avec un encouragement à pérenniser le travail localement

Renaissance

- Simplification des appels à projet
- Diversification des ressources : auprès des Régions, de l'État, de l'Europe
- Mobilisation des entreprises sur les territoires : fonds de dotation territoriaux pour soutenir des initiatives culturelles et mettre en relation mécènes et porteurs de projet (ex : Clichy Mécénat)
- Aide à la mise en place de sociétés publiques locales (SPL) à vocation culturelle
- Valorisation du Pass Culture
- Notion de "santé culturelle" : rôle de la culture dans le soin et la prévention

Les préconisations du SMA

Depuis plusieurs années, les budgets dédiés à l'action culturelle et en particulier ceux de l'État (programme 361) sont en baisse, au profit d'une logique de la demande qui s'illustre via la création du Pass Culture. Par ailleurs, les moyens dévolus à l'action culturelle s'organisent de plus en plus selon une logique d'appels à projets. Ceux-ci nécessitent du temps et de l'ingénierie de la part des structures culturelles pour y répondre. En outre, cela met en concurrence les structures culturelles entre elles.

Le SMA souhaite ici rappeler, comme nous l'avons déjà fait dans notre enquête de 2025 sur les coupes budgétaires, que **l'action culturelle est vecteur d'émancipation et de lien social entre les personnes sur les territoires.**

Grâce à des activités favorisant le collectif, elle permet à des personnes âgées de s'intégrer au sein d'une chorale, à des enfants malades d'oublier leur quotidien devant un concert dans un hôpital, à des détenus de se réinsérer grâce à une intervention artistique en milieu carcéral, à des scolaires d'écrire, de réfléchir et de débattre grâce à la venue d'un artiste dans leur établissement, etc.

Le SMA enjoint les communes à s'inscrire dans une logique de l'offre.

Comme l'a prôné Jean Vilar: "Il ne faut pas donner au public ce qu'il aime mais ce qu'il pourrait aimer."

Le SMA appelle aussi les collectivités à sortir des logiques d'appels à projets et à travailler sur le temps long afin que les structures culturelles puissent consacrer le temps économisé sur le montage de dossiers aux publics visés.

TRAVAIL PARTENARIAL AVEC LES ACTEURS CULTURELS

Les structures culturelles obtiennent parfois des aides financières de la part des communes ou bien des aides en industrie, à travers le prêt de matériel (barrières, tentes, bancs, etc.) ou le concours d'agents de la commune, par exemple pour monter des infrastructures.

Hélas, nos adhérents font le constat que ces aides non monétaires sont de plus en plus délicates à obtenir de la part des communes.

Nous avons questionné les partis et les candidats à ce sujet :

- **Dans les communes où votre parti politique compte présenter une liste/dans la commune où vous êtes candidats, pouvez-vous nous détailler comment vous entendez concourir à la bonne réalisation des évènements culturels non lucratifs ?**

Dans le cas des communes, nous avons également demandé aux candidats de s'appuyer sur un exemple de projet local à soutenir :

- **Pourriez-vous donner un exemple de projet autour de la musique que vous souhaiteriez soutenir ou développer, dans une optique de cohésion sociale dans votre territoire ?**

Les communes comptent également de nombreux lieux non labellisés (salles de concert notamment), tout aussi essentiels au maillage territorial et à la richesse de l'offre culturelle proposée. Nous avons questionné les candidats à ce sujet :

- **Dans la commune où vous êtes candidats, quelle attention porterez-vous à ces lieux non labellisés et comment les soutiendrez-vous ?**

Les réponses des partis

Horizons

- Complémentarité entre transparence des financements publics (respect des obligations de traçabilité des aides) et simplification des procédures administratives (portails numériques faciles d'utilisation)
- Développement des résidences d'artistes comme autres formes d'aide en industrie dans certaines communes

LFI - La France Insoumise

- Valorisation et soutien des propositions portées par l'écosystème local
- Facilitation de la tenue des événements existants, surtout non lucratifs
- Mises à disposition de lieux par les collectivités
- Faire de la municipalité le moteur de coordination de l'ensemble des acteurs de l'écosystème culturel local

Le PCF - Parti communiste français

- Attention portée au soutien “non financier” des communes tout en ayant conscience de la réduction des moyens
- Proposition de loi-cadre : reconnaître que la culture et la création doivent être financées par l'ensemble des collectivités
- Coopérations malgré les disparités territoriales, sous l'égide des DRAC

Le PS - Parti Socialiste

- Prise en considération de la singularité de chaque territoire
- Communes facilitatrices et accompagnatrices des évènements culturels : tout apport utile aux organisateurs, y compris en industrie
- Dialogue des maires avec les préfets pour faciliter l'organisation des évènements et dénouer les situations complexes
- Encouragement à la mise en réseau et aux collaborations
- Mise en commun des ressources pour des projets culturels inédits, alliant des acteurs divers, y compris les habitants
- Dialogue avec l'ensemble des acteurs locaux et l'État
- Démocratie locale (droits culturels) dans la mise en œuvre des politiques publiques

Les Ecologistes

- Pratiques diverses d'une commune à l'autre
- Soutien aux initiatives culturelles associatives via des aides en industrie sans interférer sur les contenus de la programmation

Les préconisations du SMA

Les apports non financiers (en industrie ou en nature) des communes et des EPCI au profit des acteurs culturels ont globalement tendance à se réduire.

Le SMA interpelle donc les communes et les EPCI afin de les sensibiliser sur ce sujet et qu'au-delà de leurs apports en numéraire, elles maintiennent leurs soutiens non financiers.

En effet, face à la complexité budgétaire que traverse actuellement le secteur culturel, ces aides sont substantielles. La question se pose dans les mêmes termes quant à la mise à disposition du domaine public en direction des structures à but non lucratif.

Le SMA souhaite aussi interpeller les communes au sujet des projets portés par des structures non labellisées par le ministère de la Culture. Face aux baisses de budget, le Gouvernement a en effet tendance à recentrer son action sur les seuls labels (SMAC donc pour les musiques actuelles) et cela au détriment des projets de proximité que sont les salles non labellisées. Celles-ci rencontrent ainsi de plus en plus de difficultés sur le plan financier.

Le SMA appelle les communes à soutenir les salles non labellisées afin qu'elles puissent continuer à porter leurs actions et leur projet auprès tant des publics de proximité que des artistes émergents.

ENJEUX DE DIFFUSION & ÉQUILIBRE TERRITORIAL

Le nombre d'évènements culturels - notamment musicaux - a augmenté ces dernières années, comme en témoigne l'étude du CNM sur la diffusion live [11], créant une concurrence exacerbée sur les territoires entre différentes typologies et jauge d'évènements. Ainsi, nous avons questionné les partis et les candidats sur trois volets :

Dans certains cas, les communes ou agglomérations sont elles-mêmes délégataires des enceintes de grandes jauge (stades, arénas, zéniths...).

- **En vue de maintenir un équilibre territorial cohérent entre les festivals et les salles de jauge diverses, comment entendez-vous travailler le cahier des charges des enceintes de grandes jauge en DSP (délégation de service public) ?**

Sous une autre forme, certaines municipalités sont aussi organisatrices d'évènements culturels, parfois à bon escient en complémentarité des propositions des structures culturelles du territoire, ou parfois à contraria, en faisant fi de l'existant et en entrant en concurrence directe avec des acteurs indépendants, notamment avec des tarifs souvent bien plus bas.

- **En vue de maintenir un équilibre territorial cohérent, dans les communes où votre parti politique compte présenter une liste/dans les communes où vous êtes candidats, pouvez-vous nous détailler comment vous entendez travailler votre offre culturelle gérée en direct ?**

De plus, il nous intéresse de comprendre vos objectifs en termes de politique d'aménagement territorial. En effet, de nouveaux projets d'équipements voient parfois le jour dans les communes ou sur le territoire des EPCI, sans équipe structurée et sans concertation avec les acteurs locaux, alors que les structures déjà existantes manquent d'accompagnement.

- **Comment pensez-vous accompagner les structures existantes pour pérenniser leur projet dans des locaux adaptés aux pratiques de la musique ? Quel budget d'investissement pensez-vous notamment mobiliser pour accompagner ces lieux ? Comment pensez-vous mener votre politique d'aménagement du territoire ?**

Les réponses des partis

Génération•s

- Prise en compte de l'existant lors de l'ouverture d'une nouvelle structure ou d'un nouveau projet
- Implication et soutien des acteurs locaux
- Lutte contre le gigantisme des événements culturels et expérimentation de festivals aux jauge limitées
- Formation et sensibilisation des élus à ces enjeux

Horizons

- Etroite collaboration et complémentarité avec le tissu local existant (associations, acteurs privés, structures publiques)
- Potentielle prise en charge par les intercommunalités des investissements des lieux de pratique musicale (conservatoire, salles...) pour plus de cohérence et de moyens financiers
- Réponse différente pour chaque équipement et pour chaque commune en fonction du contexte et des besoins

LFI - La France Insoumise

- Garantie de la diversité artistique et de l'accès à la culture
- Obligations dans les cahiers des charges de diversité de programmation et de soutien aux artistes et aux structures locales et indépendantes
- Conditionnement des subventions à des critères sociaux et écologiques et de diversité
- Favorisation des modèles coopératifs et associatifs plutôt que des monopoles privés
- Concertations entre tous les acteurs et avec les artistes et les habitants
- En régie directe : attention portée aux artistes locaux et émergents, continuité de financements, accessibilité financière des événements
- Prise en compte de l'existant lors de l'ouverture d'une nouvelle structure ou d'un nouveau projet : bilan des moyens et des besoins, et adaptation si besoin
- Implication et soutien des acteurs locaux
- Investissement dans la rénovation, la mise aux normes, l'insonorisation, la transition écologique et l'accessibilité
- Construction de nouveaux équipements dans les endroits nécessaires

Le PCF - Parti communiste français

- Protection de la création et de la culture du champ marchand
- Garantie de l'accès et du droit à la culture
- Prise en compte de l'existant lors de l'ouverture d'une nouvelle structure ou d'un nouveau projet
- Priorité au projet qui justifie l'existence des équipements, non l'inverse
- Obligations pour certaines entreprises pour combattre les stratégies de niches et d'évasion fiscales dans la filière
- Intégration de conditions dans les appels d'offre
- Formation et sensibilisation des élus à ces enjeux

Le PS - Parti Socialiste

- Lutte contre les phénomènes de concentration : attention portée aux grands groupes dans un contexte de festivals en difficulté, mesures de régulation (en lien avec la législation européenne)
- DSP : besoin de transparence et d'outils dans le cadre des DSP et des rachats, travail sur des seuils et des clauses à intégrer aux DSP avec l'aide de l'autorité de la concurrence - attention portée à la rédaction des cahiers des charges
- Travail sur des outils concrets : s'inspirer du modèle des CDACI dans le cinéma (commissions qui régulent l'implantation des multiplexes) pour les salles de concert, fonds de soutien à l'émergence comme c'est le cas au Zénith de Nantes

Les Ecologistes

- En cas de DSP ou de gestion publique, missions précises dans le cahier des charges :
 - Accès au plus grand nombre par des grilles de tarifs sociaux
 - Partenariats locaux encouragés avec les organisations de quartier
 - Programmation aussi de lignes esthétiques minoritaires
 - Collaborations avec des associations culturelles locales pour favoriser les émergences et le soutien aux nouveaux talents
 - Créneaux d'accueil de festivals locaux à coûts abordables
 - Dans le cas de festivals en régie directe, garder un lien fort avec la collectivité pour mettre en place une politique RSE appliquée
 - Politique volontariste au regard des droits culturels pour gérer les festivals en régie directe et les salles de grande jauge
 - Diagnostic détaillé pour préserver l'équilibre du secteur entre grandes salles et salles de petite jauge, et protéger les structures les plus fragiles
 - Réflexion sur l'aménagement et le développement urbain
 - Adaptation à la diversité des communes

Renaissance

- Prise en compte de l'existant : inscription dans le prolongement de ce qui existe ou en alternative, sans concurrence (dates, lieu, format, registre)
- Cartographie des besoins et des opportunités en concertation avec les acteurs culturels
- Participation des habitants
- Prise en compte des enjeux environnementaux et de l'intégration des événements dans le paysage

Les préconisations du SMA

Dans notre bilan des festivals 2025, un quart des festivals répondants déclarent souffrir d'une concurrence de la part des stades et des arenas. En effet, ces grandes enceintes produisent de plus en plus de concerts, notamment depuis la fin de la crise sanitaire. Ce phénomène a tendance à générer une concurrence exacerbée au niveau territorial mais aussi national puisque les jauge sont conséquentes.

Face à ce constat et à d'autres facteurs (augmentation des coûts, inflation des cachets artistiques, etc), les festivals sont de plus en plus en difficulté. Ainsi, dans la même enquête, 53% d'entre eux déclarent être en déficit lors de leur édition 2025.

Sur certains territoires, de nombreux projets de construction, d'agrandissement ou de cession d'équipements sont à l'œuvre. Cela risque d'entraîner un suréquipement sur ces agglomérations et une concurrence exacerbée au détriment des salles préexistantes et notamment des SMAC (et des centres culturels des municipalités) pour lesquelles la DGCA déclarait en 2024 que 40% d'entre elles étaient en déficit.

Le SMA appelle les communes à travailler en coopération et à faire jouer la complémentarité plutôt que la concurrence entre les équipements, pour parvenir à un équilibre territorial dans la diffusion des musiques actuelles.

L'offre de concerts, qu'elle émane de la puissance publique ou d'acteurs privés, doit se penser **en concertation sur chaque territoire** afin que chaque acteur puisse y trouver sa place **en complémentarité avec les autres.**

Le SMA suggère aux communes de dresser un état des lieux, si ce n'est déjà fait, de l'offre de musiques actuelles sur leur territoire pour recenser les acteurs en présence et identifier les possibles manques, tout comme les forces.

Ils peuvent pour se faire s'appuyer sur des méthodologies et outils de concertations territoriales existants comme les SOLIMA.

En France, **la diversité des lieux de musiques actuelles est qualitative et complémentaire** : des cafés-concerts aux stades, des SMAC aux arenas, des tiers-lieux aux Zéniths: nous bénéficions d'un réseau hors pair que nous appelons à préserver, que ce soit à la faveur des artistes ou des publics.

Pour cela, le SMA propose plusieurs pistes.

Dans le cas de délégations de service public d'équipements créés par la collectivité :

Le SMA interpelle sur la possibilité d'introduire aux DSP des clauses en vue de veiller au bon équilibre territorial avec les autres acteurs en présence.

En vue de parvenir à cet équilibre territorial, des solutions ont déjà été mises en place dans certaines communes. :

La ville de Nantes a créé un fonds de soutien à l'émergence alimenté par le Zénith en vue de soutenir les artistes.

Il existe également un levier pour les villes où sont implantés des Casinos :

Ces derniers, dans l'obligation légale de participer à l'animation des villes qui les accueillent, peuvent financer des « manifestations artistiques de qualité » et bénéficier d'un crédit d'impôt spécifique : un soutien financier peut être fléché vers des projets artistiques musicaux en concertation avec la commune et la DRAC. C'est le cas à Besançon entre le Casino et la SMAC.

Nous proposons aussi de regarder du côté du cinéma :

Toute nouvelle implantation de salle de cinéma est soumise à l'approbation des CDACI - Commissions départementales d'aménagement cinématographique - afin de s'assurer d'un bon équilibre en termes de maillage territorial. Il pourrait en être de même pour la création de nouvelles salles de spectacles.

Ce sont autant d'outils que nous soumettons à la sagacité des futurs élus en vue d'assurer un bon équilibre de l'offre musicale sur leur territoire.

Ce sujet est évidemment à mettre en lien avec celui de la transition écologique. En effet, les conclusions du projet Déclic mené par le SMA avec le soutien du programme France 2030 démontrent bien que **le principal impact carbone des spectacles de musiques actuelles provient du déplacement des spectateurs.**

Charge aux élus de veiller à ne pas développer uniquement des salles de grandes jauge, largement concentrées dans des métropoles, mais à maintenir un réseau de diffusion équilibré et implanté sur l'ensemble du territoire.

LIBERTÉ DE CRÉATION

Depuis quelques années, les atteintes à la liberté de création, d'expression et de programmation se multiplient. Elles sont parfois le fait de certains individus, mais aussi d'élus ou de partis politiques.

La loi LCAP - relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine - promulguée en 2016 [12] consacre pourtant les principes de liberté de création et d'expression dans ses premiers articles. De surcroît, la ministre de la Culture a proposé un plan pour défendre la liberté de création [13] en décembre 2024 en nommant notamment une haute fonctionnaire sur ce sujet.

Malgré cela, en 2025, des élus ont encore retiré des subventions à des structures culturelles au motif de leur désaccord avec la programmation proposée (contrevenant donc à la loi LCAP du 7 juillet 2016) et les cas de pressions sur les programmations se multiplient.

Nous avons donc questionné les partis et les candidats sur l'enjeu de la liberté de création :

- **Dans les communes où votre parti politique compte présenter une liste/dans les communes où vous êtes candidats, pouvez-vous nous détailler comment vous entendez vous positionner au regard des enjeux de liberté de création, vis-à-vis des programmations proposées par les structures culturelles de votre territoire ?**

--
[12] [LOI n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine](#)

[13] Communiqué de presse, [Mme Rachida DATI, ministre de la Culture, annonce un plan en faveur de la liberté de création artistique](#), 4 décembre 2024

Réponses des partis

Génération•s

- Défense de la liberté de création
- Organisation d'états généraux de la culture avec l'écosystème local
- Charte de non-censure et de non-intervention politique construite avec les acteurs locaux, pour garantir la liberté des œuvres produites ou financées par la commune
- Intégration des acteurs locaux et des citoyens dans la programmation
- Soutien aux initiatives autogérées
- Financement des associations culturelles non-conditionné à des exigences d'action sociale
- Soutien à la diversité et valorisation des voix minorisées

Horizons

- Contre l'instrumentalisation des politiques culturelles
- Objectif principal de rencontre entre des individus et des œuvres pour permettre l'élévation et l'émancipation
- Respect du pluralisme et de la liberté de programmation des structures culturelles

LFI - La France Insoumise

- Défense de la liberté de création et d'expression
- Lutte contre la censure, l'ingérence et le clientélisme
- Lutte contre l'autoritarisme et refus de l'instrumentalisation de la culture par l'extrême droite
- Refus des censures et interdictions administratives d'évènements ou propositions culturelles
- Soutien à la diversité et au renouvellement des formes
- Désaccords possibles seulement sur la base des cahiers des charges liés aux financements
- Soutien aux artistes et professionnels menacés

Le PCF - Parti communiste français

- Défense de la liberté de création
- Lutte contre la censure politique
- Lutte contre les forces nationalistes et d'extrême droite
- Concept de “démocratie cultivée” : encouragement à la créativité et à l'expression culturelle pour lutter contre l'extrême droite

Le PS - Parti Socialiste

- Choix politiques forts contre les attaques et les censures
- Maintien à tout prix des financements et des soutiens
- Appui sur le juridique : rappel de la loi LCAP et de la libre administration des territoires par les collectivités, développement de contractualisation et de jurisprudence sur ces enjeux
- Question des compétences : rester sur une compétence partagée, pour ne pas risquer le désengagement des autres niveaux de collectivités
- Sensibilisation des élus aux enjeux de liberté de création et de programmation

Les Ecologistes

- Soutien de la société civile comme contre pouvoir
- Travail autonome des directions des lieux et festivals
- Lutte contre les censures et défense des artistes censurés et des libertés individuelles
- Défense des libertés artistiques, associatives et académiques
- Expression des diversités culturelles d'origines et de genres
- Motion “Pour une politique culturelle écologiste robuste et exigeante” défendant les libertés individuelles

Renaissance

- Défense de la liberté de création et de diffusion
- Encouragement à la diversité des propositions artistiques et culturelles

Les préconisations du SMA

Rappelons que la loi LCAP en date de 2016 consacre les principes de liberté de création et d'expression.

Malgré cet arsenal juridique, ces principes ne sont pas systématiquement respectés (immixtions dans les programmations de la part de certains élus, tentatives ou annulations de concerts, etc).

Ainsi, la ministre de la Culture Rachida Dati a lancé en décembre 2024 un plan en faveur de la liberté de création. Celui-ci prévoit notamment un guide, la nomination d'une haute fonctionnaire dédiée sur le sujet ou encore des référents dans chaque DRAC.

Le SMA appelle donc les futurs élus à respecter les termes de la loi, stricto sensu, et à ne pas s'immiscer dans les programmations artistiques, même lorsque la collectivité est financeur.

Le SMA interpelle aussi les communes, dans le cas où les équipements culturels dont elles ont la responsabilité seraient victimes de tentatives d'intimidations, à prendre tous les moyens nécessaires pour faire respecter la liberté de création et d'expression en lien avec l'État, et en mettant les moyens nécessaires à disposition.

Elles peuvent s'appuyer sur les organisations missionnées par l'État pour cela, par exemple l'Observatoire de la Liberté de Création, et sur les outils créés et mis à disposition pour défendre la liberté de création.

BILAN

Les orientations des partis politiques pour les musiques actuelles

Génération•s

Budget alloué à la culture	<ul style="list-style-type: none">Attention portée à la réalité de nombreuses communes en difficulté financière et à la diversité localeStabilité des budgets
Action culturelle	<ul style="list-style-type: none">Sortie des logiques d'appels à projetSoutien aux acteurs locaux : fonds municipaux de soutien à la production d'œuvres locales
Travail partenarial avec les acteurs culturels	
Enjeux de diffusion	<ul style="list-style-type: none">Prise en compte de l'existantImplication et soutien des acteurs locauxLutte contre le gigantisme des événements culturels et expérimentation de festivals aux jauge limitéesFormation et sensibilisation des élus
Liberté de création	<ul style="list-style-type: none">Défense de la liberté de créationLutte contre la censureSoutien à la diversitéSoutien aux initiatives autogéréesFinancement des associations culturelles non conditionné à des exigences d'action sociale

Budget alloué à la culture	<ul style="list-style-type: none"> • Politique culturelle = rencontre entre artiste, œuvre et public • Attention portée à la diversité des réalités budgétaires des communes • Conscience de la dépendance des communes vis-à-vis des décisions budgétaires de l'État qui assèchent les collectivités territoriales • Ambition de donner à la culture l'une des premières places dans l'action municipale, y compris budgétairement
Action culturelle	<ul style="list-style-type: none"> • Adaptation des outils au cas par cas : convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens, et appels à projets pour les projets ponctuels ou nouveaux
Travail partenarial avec les acteurs culturels	<ul style="list-style-type: none"> • Complémentarité entre transparence des financements publics (respect des obligations de traçabilité des aides) et simplification des procédures administratives (portails numériques faciles d'utilisation) • Développement des résidences d'artistes comme autres formes d'aide en industrie dans certaines communes
Enjeux de diffusion	<ul style="list-style-type: none"> • Étroite collaboration et complémentarité avec le tissu local existant • Potentielle prise en charge par les intercommunalités des investissements des lieux de pratique musicale (conservatoire, salles...) pour plus de cohérence et de moyens financiers • Réponse différente pour chaque équipement et pour chaque commune en fonction du contexte et des besoins
Liberté de création	<ul style="list-style-type: none"> • Contre l'instrumentalisation des politiques culturelles • Objectif principal de rencontre entre des individus et des œuvres pour permettre l'élévation et l'émancipation • Respect du pluralisme et de la liberté de programmation des structures culturelles

Budget alloué à la culture	<ul style="list-style-type: none"> Attention portée à la réalité de nombreuses communes en difficulté financière et à la diversité locale Ambition de hausse de budgets Arts et culture constitutifs de la construction de l'être humain, du développement de l'esprit critique et de la démocratie
Action culturelle	<ul style="list-style-type: none"> Sortie des logiques d'appels à projet Soutien éducation populaire / éducation artistique et culturelle Soutien aux acteurs locaux Sortie des démarches quantitatives
Travail partenarial avec les acteurs culturels	<ul style="list-style-type: none"> Soutien non financier Valorisation de l'existant Municipalité comme moteur de coordination de l'ensemble des acteurs de l'écosystème culturel local
Enjeux de diffusion	<ul style="list-style-type: none"> Garantie de la diversité artistique et de l'accès à la culture Obligations dans les cahiers des charges de diversité de programmation, de soutien aux artistes et structures locales et indépendantes Conditionnement des subventions à des critères sociaux et écologiques et de diversité Favorisation des modèles coopératifs et associatifs Concertations entre tous les acteurs Prise en compte de l'existant : bilan des moyens et des besoins Implication et soutien des acteurs locaux Investissement dans la rénovation, la transition écologique et l'accessibilité
Liberté de création	<ul style="list-style-type: none"> Défense de la liberté de création Lutte et refus des censures et interdictions administratives d'événements ou propositions culturelles Soutien à la diversité Lutte contre l'autoritarisme et refus de l'instrumentalisation de la culture par l'extrême droite Soutien aux artistes et professionnels menacés

Budget alloué à la culture	<ul style="list-style-type: none"> Attention portée à la réalité de nombreuses communes en difficulté financière et à la diversité locale Stabilité des budgets
Action culturelle	<ul style="list-style-type: none"> Sortie des logiques d'appels à projet Valeurs de l'éducation populaire Soutien aux acteurs locaux
Travail partenarial avec les acteurs culturels	<ul style="list-style-type: none"> Soutien non financier Coopération Proposition de loi-cadre sur le financement de la culture par les collectivités
Enjeux de diffusion	<ul style="list-style-type: none"> Protection de la création et de la culture du champ marchand Garantie de l'accès et du droit à la culture Prise en compte de l'existant Obligations pour certaines entreprises pour combattre les stratégies de niches et d'évasion fiscales dans la filière Intégration de conditions dans les appels d'offre Formation et sensibilisation des élus
Liberté de création	<ul style="list-style-type: none"> Défense de la liberté de création Lutte contre la censure Lutte contre le nationalisme et l'extrême droite

Budget alloué à la culture	<ul style="list-style-type: none"> Préservation du budget alloué à la culture Hausse des budgets dans l'idéal Réalité des budgets des collectivités sous forte pression Culture doit être une priorité
Action culturelle	<ul style="list-style-type: none"> Priorité à l'éducation artistique et culturelle, à l'information et aux médias, aux sciences Attention portée à l'organisation territoriale Ouverture à tous les publics, diversité et pluralité Transversalité et travail au long cours Réserves sur le Pass Culture individuel Travail de pédagogie auprès des élus
Travail partenarial avec les acteurs culturels	<ul style="list-style-type: none"> Prise en considération de la singularité de chaque territoire Communes facilitatrices et accompagnatrices des évènements culturels Dialogue des maires avec les préfets Mise en commun des ressources alliant acteurs divers et habitants Dialogue avec l'ensemble des acteurs locaux et l'État Démocratie locale (droits culturels)
Enjeux de diffusion	<ul style="list-style-type: none"> Lutte contre les phénomènes de concentration Transparence et outils dans les DSP (seuils et clauses) Travail sur des outils concrets : modèle des commissions régulant les multiplexes dans le cinéma, fonds de soutien à l'émergence
Liberté de création	<ul style="list-style-type: none"> Choix politiques forts contre les attaques et les censures Maintien à tout prix des financements et des soutiens Appui sur le juridique : lois, contractualisation et jurisprudence Sensibilisation des élus

Budget alloué à la culture	<ul style="list-style-type: none"> • Culture comme bien commun • Rééquilibrage des moyens entre grandes institutions et structures culturelles de proximité • Promotion de la diversité des esthétiques et des formes
Action culturelle	<ul style="list-style-type: none"> • Volet dédié à l'action culturelle, la médiation artistique et l'éducation artistique et culturelle dans chaque convention signée • Label 100% EAC • Service interne aux directions de la culture dédié à l'action culturelle • Penser l'intersectionnalité et la transversalité • Conventions pluriannuelles, soutien aux réseaux d'éducation populaire • Attention portée aux droits culturels et aux créations participatives • Limitation du financement par appels à projet
Travail partenarial avec les acteurs culturels	<ul style="list-style-type: none"> • Pratiques diverses d'une commune à l'autre • Soutien aux initiatives culturelles associatives via des aides en industrie
Enjeux de diffusion	<ul style="list-style-type: none"> • En cas de DSP ou de gestion publique, inclusion de missions précises dans le cahier des charges • Dans le cas de festivals en régie directe, lien fort avec la collectivité pour mettre en place une politique RSE appliquée • Politique volontariste au regard des droits culturels pour gérer les festivals en régie directe et pour les salles de grande jauge • Diagnostic détaillé pour préserver l'équilibre du secteur • Réflexion globale sur l'aménagement et le développement urbain • Adaptation à la diversité des communes
Liberté de création	<ul style="list-style-type: none"> • Soutien de la société civile comme contre pouvoir • Travail autonome des directions des lieux et festivals • Lutte contre les censures et défense des artistes censurés • Défense des libertés artistiques, associatives et académiques • Expression des diversités culturelles d'origines et de genres

Budget alloué à la culture	<ul style="list-style-type: none"> Financement culturel = investissement, levier d'attractivité, d'innovation et de cohésion
Action culturelle	<ul style="list-style-type: none"> Simplification des appels à projet Diversification des ressources : auprès des Régions, de l'État, de l'Europe, des entreprises (fonds de dotation territoriaux pour mettre en relation mécènes et porteurs de projet) Aide à la mise en place de sociétés publiques locales (SPL) Valorisation du Pass Culture
Travail partenarial avec les acteurs culturels	
Enjeux de diffusion	<ul style="list-style-type: none"> Prise en compte de l'existant Cartographie des besoins et des opportunités en concertation avec les acteurs culturels Participation des habitants Prise en compte des enjeux environnementaux et du paysage
Liberté de création	<ul style="list-style-type: none"> Défense de la liberté de création et de diffusion Encouragement à la diversité des propositions artistiques et culturelles

BILAN

Les propositions du SMA pour faire des musiques actuelles un enjeu des municipales 2026

Budget alloué à la culture

- A minima, maintien des budgets culturels, notamment musiques actuelles, des communes et des EPCI
- A minima, préservation des budgets d'investissement et de fonctionnement des musiques actuelles

Action culturelle

- Inscription dans une logique de l'offre diversifiée et non de la demande
- Sortie des logiques d'appels à projets

Travail partenarial avec les acteurs culturels

- Maintien du soutien non financier des communes et des EPCI aux acteurs culturels
- Maintien du soutien des communes et des EPCI aux salles non labellisées pour les aider à poursuivre leurs actions auprès des publics de proximité et des artistes émergents

Enjeux de diffusion et équilibre territorial

- Coopération et complémentarité plutôt que concurrence pour garantir un équilibre territorial dans la diffusion des musiques actuelles
- Réalisation d'un état des lieux de l'offre de musiques actuelles sur le territoire, et identification des forces et des manques
- Introduction de clauses dans les délégations de service public (DSP) pour veiller à l'équilibre territorial avec les acteurs en présence
- Réflexion en s'inspirant de solutions de régulation déjà existantes : créer des fonds de soutien à l'émergence par les plus grandes jauge, imaginer soumettre les salles et enceintes de grande capacité à un crédit d'impôt tel que celui appliqué aux Casinos, dont le produit bénéficie à l'offre culturelle locale, conditionner l'implantation de nouvelles salles à des critères objectifs de maillage territorial (sur le modèle du cinéma)
- Attention accrue portée au maintien d'un réseau de diffusion équilibré et implanté sur l'ensemble du territoire

Liberté de création

- Respect de la loi et non-immixtion dans les programmations artistiques, même lorsque la collectivité est financeur
- Mise en place des moyens nécessaires, en lien avec l'État, pour faire respecter la liberté de création et d'expression en cas de tentatives d'intimidations

PARTIE II - SUR LE TERRAIN

RÉPONSES DES CANDIDATS DANS LES COMMUNES ÉTUDIÉES

Budget alloué à la culture

Besançon

Anne Vignot | Besançon Vivante, Juste et Humaine (EELV) :

- Budget Culture = 15% du budget global (25 millions d'euros), avec environ 13 millions sur le fonctionnement et 12 millions sur l'investissement (ex : soutien à La Rodia, au festival Détonation, au Bastion)
- Ambition de maintenir le budget en 2026 mais incertitudes sur les exercices budgétaires à venir au regard du contexte national

Jacques Ricciardetti (RN) :

- Pas de baisse du budget culturel mais une réorientation ferme et assumée
- Souhait de flécher autrement les moyens publics, afin de soutenir d'abord le budget artistique (programmation, rémunération des artistes et techniciens, production culturelle accessible au public, excellence créative et innovation)
- Nouveau cadre de financement envisagé : jamais plus de 50% de financement public pour un projet ; étude systématique du ratio subvention/spectateurs ; soutien renforcé aux projets qui participent réellement à l'attractivité et au rayonnement de Besançon
- Objectif : faire de la culture un instrument de renaissance pour Besançon, comme moteur d'attractivité, de cohésion, d'identité, d'activité économique, de fierté locale

Bobigny

Abdel Sadi | Bobigny Populaire (PCF, LFI, PRG, Génération•s) :

- Budget Culture à minima maintenu (5,95 millions d'euros en fonctionnement et 150 000 euros en investissement en 2024) et pourra être augmenté si les conditions financières le permettent
- Augmentation de l'offre de spectacles depuis l'élection de l'équipe municipale actuelle en 2020

Bordeaux

Nordine Raymond | Faire mieux pour Bordeaux (LFI) :

- Singularité du budget Culture de Bordeaux : près de 30% consacré à la subvention de fonctionnement de l'Opéra national de Bordeaux > proposition de métropoliser cette subvention pour alléger la charge pesant sur les finances de la ville, dans l'objectif de réorienter davantage les crédits de fonctionnement vers les acteurs culturels locaux
- Investissement prioritairement fléché vers la création de nouveaux lieux de pratique et de diffusion
- Ambition d'augmentation mais d'abord sanctuarisation du budget du fait de la baisse structurelle des dotations de l'État depuis plusieurs années

Pierre Hurmic | Bordeaux en confiance (Union de la gauche et des écologistes) :

- Précédents mandats : en 6 ans, augmentation de +10% du budget de fonctionnement culturel et +32% en investissements. Subventions aux associations culturelles +39% pour le mandat 2021-2026
- Face aux bouleversements majeurs, besoin d'interroger la politique culturelle pour qu'elle soit reconnue comme essentielle, adéquate dans sa manière de s'adresser aux citoyens (participation active des bordelais et bordelaises) et pour retrouver les communs en se rassemblant
- Déploiement d'une nouvelle feuille de route dans un contexte de contrainte budgétaire forte : éviter de multiplier les nouveaux projets mais plutôt inscrire dans la durée les enjeux d'éducation artistique et culturelle, de soutien à la création, de culture de proximité...
- Objectif pour le prochain mandat au vu des contraintes budgétaires : préserver les crédits (notamment pour le soutien à la création artistique). A minima maintien du budget Culture, pour soutenir à la même hauteur que précédemment les acteurs culturels locaux

Laval

Florian Bercault | Laval à venir (Divers gauche) :

- Choix clair de stabilité du budget culturel, tant en fonctionnement qu'en investissement
- Objectifs : garantir la pérennité des structures culturelles du territoire, sécuriser leurs équipes et leur permettre de se projeter dans la durée
- Investissements culturels prioritairement orientés vers des projets structurants et partenariaux, en lien avec Laval Agglomération, notamment pour l'adaptation et la réhabilitation d'équipements existants

Le Havre

Edouard Philippe | Horizons :

- Budget prévisionnel 2026 pour la culture et le patrimoine : 32,5 millions d'euros en fonctionnement et 11,74 millions d'euros en investissement
- 4ème poste le plus important après l'éducation et la jeunesse, le pilotage et les moyens de la collectivité et la qualité et la sécurité des espaces publics
- Incertitude des décisions budgétaires de l'État

Jean-Paul Lecoq | Mieux Vivre Ensemble au Havre (Front Populaire Havrais) :

- Avant une réorientation du budget actuel, Assises de la culture et de l'éducation populaire pour garantir à chacun de participer à la vie culturelle locale, revaloriser la place et le partenariat avec les acteurs associatifs et professionnels locaux, partager un diagnostic commun de la situation actuelle en matière de budget, d'actions, et de répartition sur le territoire, se donner les moyens d'une réelle concertation et d'une co-construction de la stratégie culturelle
- Selon le retour des Assises et de l'audit financier de la Ville, souhaite de maintenir le budget la 1ère année avec ambition de l'augmenter

Le Havre est à vous | Liste citoyenne :

- Avant les questions budgétaires, priorité à la rencontre avec les acteurs publics, privés, associatifs, pour partager une position commune à propos de la culture
- Diagnostic à établir axé sur les enjeux écologiques de la culture
- Développement de coopérations et de mutualisations

Lyon

Georges Képénékian (Centre gauche) :

- Place de la culture importante depuis de nombreuses mandatures : budget prévisionnel 2026 qui prévoit près de 1250 agents de la ville pour le secteur culturel et patrimonial. Première politique de la ville hors écoles > objectif de garder ce cap
- Ambition de stabiliser le budget consacré à la culture en général, et à la musique en particulier

Grégory Doucet | Vivre Lyon ! (Union de la gauche et des écologistes) :

- Choix du mandat 2020-2026 : sanctuariser et même augmenter le budget Culture (hausse de 22% entre 2020 et 2026)
- Culture = service public essentiel, levier de cohésion sociale et de vitalité pour la ville de Lyon
- Pour 2026-2032 et au vu des tensions budgétaires globales subies par les collectivités et les besoins dans l'ensemble des politiques publiques, objectif de garder le budget de la culture stable en proportion du budget global

Marseille

Benoît Payan | Le Printemps Marseillais (gauche, écologistes et citoyen·nes) :

- Depuis 2020 : augmentation significative du budget Culture (+20% sur la durée du mandat), dont 25% consacré aux musiques actuelles
- Engagement à poursuivre l'effort d'investissement (ouverture, réouverture, rénovation...)
- Sur le fonctionnement, le grand enjeu sera de parvenir, malgré les fortes contraintes, à renforcer les capacités de soutien de la collectivité en matière culturelle (accompagnement au développement des filières, des équipes, des projets)

Sébastien Delogu | Marseille fière et populaire (LFI) :

- Donner aux arts et à la culture une place centrale dans le projet politique
- Budget d'investissement : engagement sur la création de la maison municipale de la création, plan pluriannuel d'investissement pour la rénovation et la construction d'équipements de proximité > hausse du budget sur la globalité du mandat

Mulhouse

Cécile Sornin | Mulhouse au Cœur (Liste citoyenne) :

- Culture = 1er budget de la Ville en termes de fonctionnement et souhait que ça le reste
- Investissement : le Noumatrouff attend depuis longtemps une nouvelle salle autour d'un nouveau projet > volonté de creuser ce dossier, à voir si cela est possible au vu des réductions budgétaires à tous les niveaux (peut-être sur un schéma audacieux de fondation territoriale)

Eliot Gafanesch | Mulhouse Populaire et Antiraciste (LFI) :

- Moyens renforcés et échelonnés, en fonction des besoins identifiés
- Répartition entre le fonctionnement et l'investissement au regard des besoins identifiés par les équipes municipales, en concertation avec les acteurs culturels locaux
- Fonctionnement pour subvenir aux moyens humains nécessaires
- Investissement pour développer la pratique artistique pour le plus grand nombre
- Objectif de démocratisation culturelle
- Ambition d'augmenter les budgets dédiés à la culture, en fonctionnement comme en investissement, pour pallier aux difficultés auxquelles doit faire face la culture

Frédéric Marquet | Liste citoyenne (Candidat indépendant) :

- Culture = bien commun, au même titre que l'éducation, la solidarité ou la transition écologique
- Dans un contexte budgétaire contraint, l'enjeu n'est pas de réduire l'ambition culturelle, mais de sécuriser et de rendre plus lisible l'action publique en faveur de la culture, en la pensant sur le temps long
- Fonctionnement : maintien à minima du budget Culture avec l'objectif de tendre vers une augmentation progressive et ciblée
- Investissement : prioriser la rénovation et l'adaptation des lieux existants, ainsi que les logiques de mutualisation d'équipements

Loïc Minery | Mulhouse en commun (Union de la gauche et des écologistes) :

- Budget Culture = 1^e budget à l'échelle des compétences de la ville
- Consolider la place centrale qu'occupe l'écosystème culturel en favorisant le dialogue et les synergies entre les acteurs culturels et en mettant en place des actions participatives impliquant les citoyens dans un esprit de démocratie culturelle
- Objectifs : soutien aux initiatives des acteurs locaux, aux démarches amateurs, et à l'émergence de nouvelles formes artistiques
- Évaluation de la politique de soutien à la création pour repérer et soutenir les initiatives au-delà des institutions
- Souhait de stabiliser le budget et d'aboutir à davantage de cofinancement pour certains équipements pour desserrer les charges qui reposent en grande partie sur le budget municipal

Paris

Emmanuel Grégoire | Paris est à vous ! (Union de la gauche et des écologistes) :

- Poursuite de l'engagement en direction de la jeunesse, à travers l'éducation artistique et culturelle.
- Politique active de soutien aux équipes artistiques, tant pour la création que pour la diffusion, et objectif de préserver le maillage des petits lieux culturels indépendants
- Dépenses de fonctionnement en 2026 : 183 M€ (hausse de 6,5 M€) > absorber les impacts de l'inflation mais aussi consolider plusieurs secteurs essentiels de la politique culturelle.
- Dépenses d'investissement en 2026 : 44,8 M€ (en progression de 900 000€) > assurer l'achèvement de certains grands chantiers, tout en lançant les études et travaux nécessaires pour les nouvelles opérations structurantes
- Souhait de continuer à augmenter le budget Culture dans les prochaines années

Pierre-Yves Bournazel | Horizons :

- Incertitude des décisions budgétaires de l'État
- Ambition d'agir pour la beauté de Paris et l'exception culturelle parisienne, notamment préservation du patrimoine
- Souhait de lancer un groupe de travail en vue de la création d'un établissement public Paris Théâtres

Sophia Chikirou | Le Nouveau Paris Populaire (LFI) :

- Reprendre la main sur la politique culturelle et rompre avec la marchandisation de la culture, mettre fin à la privatisation du patrimoine et des équipements culturels et garantir aux artistes des conditions de création, de diffusion et de rémunération dignes, stables et pérennes
- Ambition d'augmenter les budgets dédiés à la culture, en fonctionnement comme en investissement : hausses budgétaires envisagées de façon à être significatives pour répondre au retrait de l'État, notamment pour soutenir les secteurs culturels déjà durement frappés

Saint-Brieuc

Hervé Guihard | Vivre Saint-Brieuc (Place Publique) :

- Budget Culture de 8,3M€ (8% du budget de la Ville), a minima maintenu
- Le prochain mandat devrait voir s'engager des projets d'investissements forts et supérieurs aux années passées, le budget Culture consolidé de la Ville devrait donc augmenter
- Besoin toutefois de partenariats, de financement renforcés et de solutions de coopération

Saint-Brieuc en commun | LFI et citoyen·nes :

- Soutenir ce qui peut donner à tous l'accès aux savoirs (par l'éducation populaire), aux lieux de culture, aux événements et spectacles non simplement commerciaux ou mondains
- La Ville déclare un budget de fonctionnement global de 74M€ en 2025 et plus de 700 associations actives > il s'agit d'assumer cet héritage
- Faire vivre les musiques actuelles dans le plus grand nombre de petits lieux, au plus près des quartiers et donc des habitants

Toulouse

François Briançon | Vivre Mieux à Toulouse (Union de la gauche) :

- Redonner à la Culture la place centrale qu'elle mérite
- Après audit financier, choix de sanctuariser les budgets pour réparer les fragilisations de ces dernières années, redonner des marges d'action aux structures culturelles et garantir à la création un soutien stable et pluriannuel
- Revenir sur les baisses de subventions et investir dans les projets structurants, les lieux de proximité et les espaces de pratique pour la jeunesse

François Piquemal | Demain Toulouse (LFI) :

- Culture occupera place centrale dans le projet municipal : levier d'émancipation, de lien social et de vitalité démocratique
- Politiques culturelles qui se définiront depuis la notion de paysage, d'écosystème, articulant formation, création, diffusion, action culturelle, édition et mettant en intelligence public/privé
- Mise en place d'états généraux de la culture comme espace de co-construction des politiques publiques de la culture
- Projet d'augmentation nette du budget Culture, tant en fonctionnement qu'en investissement
- Objectifs : réparer le service public de la culture dans un souci de proximité ; garantir un soutien financier pérenne aux structures locales indépendantes ; maintenir et augmenter les subventions de fonctionnement ; développer des conventions pluriannuelles de 3 à 5 ans ; limiter le recours à l'appel à projet au profit du financement du fonctionnement

Jean-Luc Moudenc | Protégeons l'avenir :

- Budget Culture défini en fonction des éventuelles ponctions budgétaires de l'Etat
- Culture : 2ème poste budgétaire municipal (autour de 150M€ par an à l'échelle de la Mairie et de la Métropole, avec impulsion croissante en faveur de l'investissement)
- Objectif : rester le 1er financeur public de la culture, et donc de la musique, sur Toulouse
- Souhait de continuer d'investir (exemples sur le patrimoine)
- Nouvelles méthodes, partenariats et rapport revisité avec le privé
- Dialogue constant avec les acteurs culturels au vu du contexte budgétaire tendu

Tours

Emmanuel Denis | Tours Inspire 2026 (Union de la gauche et des écologistes) :

- Bilan du mandat actuel : budget Culture de fonctionnement passé de 21,9M€ en 2020 à 26,3M€ en 2026 (+20%) + enveloppe des subventions aux associations culturelles préservée (1,7M€ depuis 2022)
- Poursuite de la politique culturelle : droits culturels, diversité de la création et de la diffusion, développement des arts dans l'espace public et en lien avec le vivant, dynamiques de transitions des établissements culturels municipaux et des acteurs culturels
- Partenariat avec Bourges Capitale Européenne de la Culture
- Investissements envers des équipements culturels

Marie Quinton | Faire mieux pour Tours (LFI) :

- Budget Culture : aucune baisse envisagée, à contrario objectif d'augmentation
- Souhait d'investir dans de l'équipement technique pour les salles, dans de l'emploi technique (régie municipale)
- Soutien fort et durable des acteur·rices des arts et cultures à travers les subventions de la Ville pour la création ainsi que pour les activités de médiation culturelle et d'éducation artistique

Action culturelle

Besançon

Anne Vignot | Besançon Vivante, Juste et Humaine (EELV) :

- Direction de l'Action Culturelle : budget annuel autour de 1,2M€
- Principales orientations : soutien au parcours culturel (EAC), appel à projet pour soutenir l'action culturelle en prison, soutien aux écoles de musique, soutien au tissu associatif culturel dans le cas d'actions culturelles, soutien aux lieux labellisés qui en développent
- Objectif de maillage plus structuré avec les maisons de quartier : renforcer les liens avec les habitants de tous les quartiers et avec la SMAC

Bobigny

Abdel Sadi | Bobigny Populaire (PCF, LFI, PRG, Génération•s) :

- Accent mis sur l'éducation artistique et culturelle, pour tous les publics et à tous les âges de la vie : résidences artistiques dans des écoles, accompagnement vers des spectacles

Bordeaux

Nordine Raymond | Faire mieux pour Bordeaux (LFI) :

- Label "100 % EAC" utile et reconnu, mais peu d'intervenants musiques actuelles
- Souhait de refondre cet appel à projet afin qu'il demeure le seul dispositif de type "appel à projet", pour sortir de cette logique restrictive : le rendre plus ouvert, accessible à des jeunes structures, avec un meilleur accompagnement des équipes municipales

Pierre Hurmic | Bordeaux en confiance (Union de la gauche et des écologistes) :

- Réécriture du dispositif de subventions en début de mandat dans un objectif de simplification administrative et par souci d'efficacité
- Subventions de fonctionnement consolidées par la moyenne des aides qu'obtenaient antérieurement les associations sur des appels à projet + ajout au fonctionnement de ce qui relevait antérieurement d'appels à projet dédiés à la création
- Développement de la logique de convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens sur des durées de 3 à 4 ans

Laval

Florian Bercault | Laval à venir (Divers gauche) :

- Développement d'une action culturelle en partenariat étroit avec les structures locales, notamment des musiques actuelles, en privilégiant des dispositifs durables, lisibles et co-construits plutôt qu'une multiplication d'appels à projet
- Action culturelle pensée comme un outil d'accès à la culture pour toutes et tous, notamment via des projets de proximité, itinérants et participatifs, au plus près des habitants et des quartiers

Le Havre

Jean-Paul Lecoq | Mieux Vivre Ensemble au Havre (Front Populaire Havrais) :

- Constat d'une culture au Havre insuffisamment partagée : souhait d'une culture pour toutes et tous
- Projet éducatif artistique et culturel du plus jeune âge jusqu'à 25 ans : permettre à chaque enfant et adolescent, quel que soit son lieu de vie ou son contexte social, d'entrer en contact de manière régulière, sensible et diversifiée avec les arts et la culture, dès la petite enfance, pendant et en dehors du cadre scolaire
- Projet de pôle de création jeune public dans un quartier décentralisé et bien desservi par les transports en commun > créer une résidence d'artiste, programmer des spectacles et coproduire des créations

Le Havre est à vous | Liste citoyenne :

- Action culturelle non décorrélée des considérations écologiques
- Financement et modalités d'organisation à débattre dans le cadre de temps d'échanges et de rencontres avec l'ensemble des parties prenantes

Lyon

Georges Képénékian (Centre gauche) :

- Maintien des conditions de formation des musiciens plutôt satisfaisantes : maillage d'écoles de musique associatives, écoles de haut niveau pour les étudiants avancés, dispositifs de tremplins pour jeunes artistes
- Objectif d'accessibilité pour les habitants de tous les quartiers de Lyon

Grégory Doucet | Vivre Lyon ! (Union de la gauche et des écologistes) :

- Politique culturelle menée à Lyon ces dernières années : très peu d'appels à projet dans le champ de la culture, soutien en direct de plusieurs structures importantes, en régie ou via une subvention annuelle globale et des conventions pluriannuelles d'objectifs
- Habiter à Lyon doit continuer de donner accès à la création et à la diffusion des spectacles et des arts de manière abordable et avec des propositions variées
- Label 100% EAC
- Vision de la culture émancipatrice et accessible à toutes et tous
- Renforcement de la coopération culturelle avec plus d'action dans les quartiers défavorisés et une action culturelle plus inclusive que ce soit dans la diversité des publics ou dans les contenus (intersectionnalité)

Marseille

Benoît Payan | Le Printemps Marseillais (gauche, écologistes et citoyen·nes) :

- 1er mandat : politique d'éducation artistique et culturelle singulièrement renforcée ; action culturelle soutenue auprès des publics du champ social, sanitaire et carcéral ; dans les musiques actuelles, soutien renforcé aux projets d'action culturelle récurrents portés par les opérateurs locaux, lieux et festivals
- Futur mandat : remplacer progressivement l'appel à projet par des conventions pluriannuelles avec les structures de musiques actuelles engagées dans des projets d'action culturelle > favoriser le déploiement des projets et des partenariats sur le temps long, encourager la prise de risques en matière de lutte contre les inégalités territoriales et de diversification des publics, mieux structurer l'accompagnement collectif des projets au sein des directions et services concernés
- Souhait de renforcer les moyens et modalités d'accompagnement des pratiques amateurs, notamment dans le champ des musiques actuelles

Sébastien Delogu | Marseille fière et populaire (LFI) :

- Logique des appels à projet = forme de soutien la plus choisie qui conduit à un épuisement des équipes
- La municipalité doit jouer un rôle déterminant, en organisant l'enseignement artistique public, en soutenant l'éducation culturelle à l'école, ou en adaptant les propositions à la diversité des publics
- Exemples : renforcer l'éducation culturelle à l'école dans les quartiers, augmenter le nombre de places disponibles pour l'enseignement artistique public, renforcer la tarification sociale dans toutes les structures culturelles

Mulhouse

Eliot Gafanesch | Mulhouse Populaire et Antiraciste (LFI) :

- Démocratisation culturelle via les 3 piliers de l'éducation artistique et culturelle (rencontre avec les œuvres, les artistes et les lieux culturels, pratique artistique et acquisition de connaissances sur les arts et la culture)
- Pour y parvenir : concertation avec l'ensemble des acteurs de l'écosystème culturel local ; moyens nécessaires à la bonne réalisation de leurs missions et de nos ambitions ; travail humain, de proximité et du quotidien ; temps long et confiance en sortant de l'appel à projet et en privilégiant les conventionnements pluriannuels
- Soutien et développement des cadres d'éducation populaire locaux (ex : MJC)

Frédéric Marquet | Liste citoyenne (Candidat indépendant) :

- Dialogue régulier avec les acteurs culturels
- Développement des conventions pluriannuelles intégrant explicitement des objectifs d'action culturelle et réduction du recours systématique aux appels à projet, au profit de cadres plus stables et lisibles
- Priorité donnée à l'accès à la culture pour toutes et tous

Loïc Minery | Mulhouse en commun (Union de la gauche et des écologistes) :

- Contrat territorial d'éducation artistique et culturelle (CTEAC) : souhaite d'y intégrer pleinement un programme autour des musiques actuelles
- Consolidation des interactions qui existent déjà avec les Musiciens Intervenants en Milieu Scolaire (MIMS)

Paris

Emmanuel Grégoire | Paris est à vous ! (Union de la gauche et des écologistes) :

- Travail avec les structures culturelles du territoire, notamment des musiques actuelles, car la pratique et l'accès à l'art et à la culture sont des leviers décisifs pour lutter contre les inégalités sociales et scolaires
- Sanctuarisation du budget de la Ville de Paris consacré à l'EAC durant ce mandat (rapport de la Cour des Comptes : Paris représente 17% des dépenses d'EAC de l'ensemble des collectivités)
- Proposition "Un mois, une découverte" pour permettre à chaque élève de bénéficier, à l'école, d'une action culturelle chaque mois

Sophia Chikirou | Le Nouveau Paris Populaire (LFI) :

- Démocratisation culturelle via les 3 piliers de l'éducation artistique et culturelle (rencontre avec les œuvres, les artistes et les lieux culturels, pratique artistique et acquisition de connaissances sur les arts et la culture)
- Pour y parvenir : concertation avec l'ensemble des acteurs de l'écosystème culturel local ; moyens nécessaires à la bonne réalisation de leurs missions et de nos ambitions ; travail humain, de proximité et du quotidien ; temps long et confiance en sortant de l'appel à projet et en privilégiant les conventionnements pluriannuels

Saint-Brieuc

Hervé Guihard | Vivre Saint-Brieuc (Place Publique) :

- La Ville n'a pas procédé, et ne souhaite pas procéder par le biais d'appels à projet
- Signature de conventionnements pluriannuels avec les lieux labellisés
- Soutien au fonctionnement, identification d'objectifs communs (CPO) et accompagnement le cas échéant des projets spécifiques
- Objectif : renforcer l'attention à certains publics, en faisant évoluer les axes et objectifs de certaines politiques de soutien, notamment en faveur de publics spécifiques

Saint-Brieuc en commun | LFI et citoyen·nes :

- Rendre le plus simple possible l'accès à la musique, comme acteur ou spectateur, et notamment concernant l'apprentissage musical via les MJC ou les écoles
- Autres axes : faire exister davantage la culture dans l'espace public, mettre en avant les talents de Saint-Brieuc, communiquer autour de la gratuité ou des tarifs sociaux...
- Favoriser les partenariats

Toulouse

François Briançon | Vivre Mieux à Toulouse (Union de la gauche) :

- Action culturelle doit irriguer chaque quartier et constituer un levier d'égalité, d'émancipation et de cohésion territoriale
- Transversalité encouragée entre les structures porteuses de projets d'action culturelle (qui mobilisent des acteurs sociaux, éducatifs, médico-sociaux ou associatifs) et les structures de diffusion artistique telles que les salles et les festivals
- Renforcement des liens entre écoles, MJC, centres culturels, bibliothèques et structures de musiques actuelles > favoriser la pratique artistique hebdomadaire pour chaque jeune toulousain
- Résidences d'artistes généralisées dans les écoles, une sortie culturelle assurée par trimestre
- Déploiement de laboratoires artistiques de proximité où habitants, artistes et associations construiront ensemble les projets

François Piquemal | Demain Toulouse (LFI) :

- Action culturelle relève de l'accès aux pratiques, de création partagée avec les habitants, de projet artistique de territoire impliquant habitants et territoires, d'action d'accompagnement
- Bilan des dispositifs existants (dont le Pass Culture) dans le cadre des états généraux, afin de co-définir les améliorations et besoins
- Action culturelle = outil essentiel de démocratie culturelle et de cohésion sociale, mise en vie des droits culturels
- Permettre à chaque habitant, dans chaque quartier, d'accéder à la création artistique, aux pratiques et de la partager, permettre à chaque habitant de construire et éprouver son parcours culturel

Jean-Luc Moudenc | Protégeons l'avenir de Toulouse :

- Priorité : aller chercher les publics là où ils vivent
- Forte volonté d'inclusion sociale au profit des plus modestes
- Soutien aux initiatives locales, de proximité
- Faire de la culture un levier de lien social et d'émancipation
- Appui sur le riche tissu de structures et d'acteurs pour croiser davantage sites et disciplines et stimuler la création

Emmanuel Denis | Tours Inspire 2026 (Union de la gauche et des écologistes) :

- Conventions avec les associations qui ont les subventions les plus importantes
- "Petits Déjeuners pour la Culture à Tours" depuis 2023 tous les 6 mois : intégration d'objectifs importants sur les droits culturels, l'égalité femme-homme, la lutte contre les violences sexuelles, sexistes et morales, la préservation de la biodiversité, l'éducation populaire
- Création de dispositifs pour les établissements culturels municipaux : les arts à l'école, le comité citoyen pour la Culture (objectif : élargir son public et rendre la culture aussi familière et essentielle qu'un commerce de proximité), Opéra Populaire...
- Appels à projets pouvant évoluer en DSP pour animation culturelle
- Prochain mandat : rôle encore plus important donné à l'éducation populaire, afin de lutter contre l'extrême droite (ex : renforcement de la dotation financière aux Centres sociaux, temps d'échanges citoyens, renforcement du soutien aux médias associatifs et indépendants)

Marie Quinton | Faire mieux pour Tours (LFI) :

- Valoriser le travail de pédagogie et de médiation, d'éducation populaire comme levier d'émancipation
- Proposer des temps au long cours, de "résidence-médiation" qui engageront de nombreux acteurs (artistes, publics, structures)
- Valorisation d'un système de jumelages entre des structures culturelles de la ville et des établissements scolaires, médicaux, sociaux
- Aides sur le long terme en mettant en place plus de conventions pluriannuelles d'objectifs

Travail partenarial avec les acteurs culturels

Besançon

Anne Vignot | Besançon Vivante, Juste et Humaine (EELV) :

- Services municipaux très mobilisés lors d'évènements culturels à but non lucratif (prêt de matériel, services de sécurité pour les évènements dans l'espace public)
- Concourir à la bonne réalisation des évènements musicaux actuels avec un lien renforcé entre les différents services, une communication encore plus fluide et une anticipation des prêts possibles : temps de présentation de tous les évènements à prévoir en début d'année

Jacques Ricciardetti (RN) :

- Ouvert au dialogue et débat avec l'ensemble des professionnels, réseaux
- Ligne claire : politique culturelle qui ne sera pas automatique mais maîtrisée, exigeante, ambitieuse et tournée vers le public

Bobigny

Abdel Sadi | Bobigny Populaire (PCF, LFI, PRG, Génération•s) :

- Interventions artistiques dans l'espace public favorisées + mise à disposition de matériel et mobilisation d'agents + accueil dans des équipements municipaux
- Projet en cours : recueil et enregistrement d'un répertoire de chansons issues du monde entier, avec perspective de restitution sous forme de performance en public > associe création artistique, transmission culturelle et lien intergénérationnel
- Souhait de maintenir et consolider le soutien à Canal 93, notamment pour l'obtention de conventionnements avec le Département et la DRAC
- Ambition de développer des partenariats entre les festivals Grünt et Macki et les équipements culturels, notamment Canal 93, afin d'inscrire leurs actions dans l'ensemble de la ville et sur un temps plus long

Nordine Raymond | Faire mieux pour Bordeaux (LFI) :

- Respect des droits culturels, sans renoncer à une forme d'interventionnisme municipal, en lien avec les acteurs locaux et les habitants afin de les associer aux processus décisionnels
- Renfort durable du soutien aux événements portés par les acteurs culturels locaux
- Sortie de la logique des appels à projet
- Intérêt pour les formes déambulatoires, en lien avec le patrimoine et les lieux existants de la ville (ex : "Rock en Ville" de Bordeaux Rock, à développer dans d'autres quartiers)
- Soutien aux lieux non labellisés prioritaire avec appui financier et matériel renforcé : création d'un bureau culturel municipal, mise à disposition d'agents, suppression des loyers versés à la Ville pour les lieux municipaux, sanctuarisation de conventions pluriannuelles, augmentation des subventions de fonctionnement

Pierre Hurmic | Bordeaux en confiance (Union de la gauche et des écologistes) :

- Mise à disposition du matériel nécessaire au bon déroulement des événements sur l'espace public, monté par le personnel municipal
- 150 événements de musique actuelles sur l'espace public accompagnés à l'année par la Ville : mise à disposition d'espaces publics à titre gratuit, matériel technique, communication, formation (lutte contre les VHSS, médiation et gestion de la diffusion sonore)
- Exemple de projets soutenus : rénovation intégrale de la SMAC Rock School Barbey prévue en 2027 (salle de concert agrandie et augmentation d' $\frac{1}{3}$ des studios de répétition sur les pratiques amateurs) + création des lieux culturels de proximité (LCP)
- Ville de Bordeaux adhérente du GIP café culture : maintien de la diffusion de musique dans les cafés concert + dialogue en continu avec des lieux privés

Laval

Florian Bercault | Laval à venir (Divers gauche) :

- Soutien aux structures culturelles par des aides financières et en industrie : mise à disposition de matériel, accompagnement logistique, mobilisation des services municipaux
- Création d'une nouvelle salle de musiques actuelles dans les anciennes Halles SNCF, avec Laval Agglomération, intégrant la relocalisation du 6par4
- Attention particulière aux lieux non labellisés, ainsi qu'à la pratique amateur, essentiels au maillage culturel local : accompagnement adapté, financier et logistique

Le Havre

Jean-Paul Lecoq | Mieux Vivre Ensemble au Havre (Front Populaire Havrais) :

- Créer un réseau d'acteurs (culture, éducation, social, jeunesse, santé, handicap) et l'implanter dans les quartiers en valorisant les artistes du territoire
- Instaurer un climat propice aux échanges et au développement de projets avec tous les acteurs du monde culturel, scientifique et artistique
- Reconnaissance des acteurs associatifs et de leur action : étape essentielle de la politique culturelle municipale

Le Havre est à vous | Liste citoyenne :

- Projet d'imaginer comment investir sur une même période un festival dans différents lieux de l'intercommunalité
- Réunir professionnels et habitants sur la culture, afin de co-construire les politiques culturelles, via un échange type Assises de la Culture à visée 2050, selon des principes de transformation écologique et sociale
- Initiatives culturelles labellisées ou pas permettent à des personnes dans la droite ligne des droits culturels de se réunir, de créer du lien social : pas d'a priori négatif sur les lieux qu'ils soient labellisés ou non

Lyon

Georges Képénékian (Centre gauche) :

- Création d'une Maison des Cultures du Monde pour mettre en relation la pluralité des acteurs de la culture, construire et faciliter les synergies
- Services de la mairie qui pourront servir d'interface pour faciliter les rapprochements d'entreprises, de toutes tailles, dans l'objectif de se lancer dans le mécénat > profiter du dynamisme économique du territoire pour renforcer sa vitalité culturelle
- Soutien des stratégies de diversification des acteurs de la culture, dans un objectif de résilience
- Organisation d'une mutualisation du matériel scénique

Grégory Doucet | Vivre Lyon ! (Union de la gauche et des écologistes) :

- Accompagnement des institutions culturelles et des festivals à travers des aides financières (en fonctionnement comme en investissement) et en nature avec la mise à disposition de l'espace public dans certaines conditions > levier essentiel de soutien aux projets non lucratifs
- Étude sur la période 2026-2027 avec les acteurs du territoire pour définir les besoins d'accompagnement
- Attention portée aux festivals gratuits et aux lieux non labellisés, souvent 1ers espaces de diffusion pour les artistes émergents

Marseille

Benoît Payan | Le Printemps Marseillais (gauche, écologistes et citoyen·nes) :

- Guichet unique pour l'ensemble des demandes d'autorisations auprès de la collectivité et de la majorité des autres institutions publiques (occupation de l'espace public, utilisation d'équipements municipaux, mise à disposition de matériel...)
- Accompagnement pour l'identification des sites adéquats et la cohérence du calendrier
- Soutien monétaire et/ou en nature (gratuités possibles sur critères d'intérêt général) à une large majorité de festivals de musiques actuelles
- Poursuite des politiques volontaristes en faveur des lieux non labellisés : accompagnement à la rénovation, à l'ouverture de lieux... + renforcement des moyens et du dialogue collectif avec les acteurs
- Développement d'un accompagnement adapté aux lieux indépendants ou alternatifs de petite taille ainsi qu'aux collectifs émergents, via la structuration d'une politique publique de la vie nocturne

Sébastien Delogu | Marseille fière et populaire (LFI) :

- Projet de Maison municipale de la création
- Pôle public gratuit pour l'accompagnement professionnel, juridique et logistique des artistes et structures indépendantes
- Service de l'emploi culturel via la centralisation des offres d'emplois artistiques
- Accompagnement des lieux dans leur transition écologique
- Plateforme de mutualisation : matériel, agents de la commune...
- Pour répondre aux enjeux des lieux non labellisés : soutenir les artistes et équipes artistiques locales/émergentes et garantir des financements dédiés, via la commande publique ou le développement de fonds municipaux

Mulhouse

Eliot Gafanesch | Mulhouse Populaire et Antiraciste (LFI) :

- Concertation avec l'ensemble des acteurs de l'écosystème culturel local en faisant des mairies des espaces d'échange et de coordination
- Le festival annuel Scènes de Rue a été supprimé pour être relancé un an sur deux. L'objectif serait soit d'associer les musiques actuelles dans ce festival, soit de créer un autre festival réservé exclusivement aux musiques actuelles qui alternerait avec Scène de rue

Frédéric Marquet | Liste citoyenne (Candidat indépendant) :

- Reconnaître pleinement l'importance des aides non monétaires (matériel, mise à disposition de lieux, accompagnement des services municipaux)
- Anticipation et coordination renforcée entre services pour faciliter l'organisation d'évènements culturels non lucratifs (ex : temps fort musical participatif, co-construit avec les acteurs locaux)
- Attention spécifique aux lieux non labellisés dans l'attribution des soutiens municipaux, accompagnement en ingénierie et reconnaissance politique claire de leur utilité sociale et culturelle

Loïc Minery | Mulhouse en commun (Union de la gauche et des écologistes) :

- Être à l'écoute et répondre aux attentes des acteurs émergents
- En cas de nouveau projet, démarche collective rassemblant l'ensemble des acteurs culturels et socioculturels, pour une programmation cohérente et variée, essaimée dans tous les quartiers de Mulhouse
- Pour les lieux non labellisés, état des lieux et évaluation des demandes pour envisager et organiser un suivi au plus proche des attentes
- Soutien aux salles pour investir dans l'objectif de limiter les nuisances sonores

Paris

Emmanuel Grégoire | Paris est à vous ! (Union de la gauche et des écologistes) :

- Développer un véritable urbanisme culturel : favoriser les usages et les pratiques culturelles dans l'espace public
- Financement de projets solidaires, pour lutter contre les inégalités d'accès à la culture et aux arts
- Soutien important aux lieux indépendants relevant de l'économie privée, à travers des subventions municipales ou une aide conjointe mise en œuvre avec le Centre national de la musique : aides à l'investissement à destination des salles, des clubs et des cafés-concerts ; soutien à la prise de risque dans la diffusion, l'emploi et la structuration des équipes...

Pierre-Yves Bournazel | Horizons :

- Aide en industrie via les résidences d'artistes renforcées et développées

Sophia Chikirou | Le Nouveau Paris Populaire (LFI) :

- Valorisation des propositions portées par les acteurs culturels locaux
- Travail avec les acteurs culturels pour veiller à la bonne faisabilité de chaque événement et faciliter leur tenue dans la mesure du possible, d'autant plus pour les événements non lucratifs

Saint-Brieuc

Hervé Guihard | Vivre Saint-Brieuc (Place Publique) :

- Au vu des moyens contraints, besoin de maîtriser les dépenses de personnel et donc l'accompagnement aux structures de musiques actuelles, et le recentrer sur certaines actions partenariales
- Mieux travailler avec les artistes du territoire, pour mieux identifier les freins à leur pratique et mobiliser les moyens au service de leur projet
- Inventer de nouvelles formes de coopérations > projets communs entre le CRD, des associations et les structures culturelles de la musique + coopérations plus fortes entre les structures et événements du territoire
- Soutien des lieux non labellisés : dynamiques telles que le GIP Café Culture, valorisation et soutien des lieux qui s'engagent dans des objectifs communs (lutte contre les VSS, réglementation sonore...)

Saint-Brieuc en commun | LFI et citoyen·nes :

- Reprogrammer le festival “les Nocturnes” (concerts de tous styles, gratuits, qui faisaient venir chaque vendredi d'été un grand nombre de personnes, notamment des touristes)
- Soutenir toutes les structures, labellisées ou non, afin que soit diffusées en tous endroits les musiques actuelles

Toulouse

François Briançon | Vivre Mieux Toulouse (Union de la gauche) :

- Adaptation des demandes d'autorisation d'occupation de l'espace public en fonction de la nature et de l'ampleur des événements
- Développement d'un programme de scènes musicales de proximité, en plein air et dans les lieux du quotidien co-construit avec les structures locales (MJC, associations, collectifs d'habitants, lieux de musiques actuelles)
- Réflexion autour de la mutualisation des moyens municipaux et de l'optimisation de l'usage des équipements existants
- Dans chaque quartier, commissions associant habitants, associations, élus et services municipaux afin de co-construire une politique de l'art de vivre ensemble
- Accompagnement des lieux non labellisés dans leur mise aux normes + renforcement du dialogue avec les organisations représentatives du secteur > mieux intégrer les lieux non labellisés dans les politiques culturelles municipales

François Piquemal | Demain Toulouse (LFI) :

- Pratiques de mutualisation, notamment pour le matériel technique
- Rôle de facilitateur, d'accompagnateur pour la mise en œuvre d'événements, notamment concernant les possibilités d'accès aux lieux municipaux existants et aux lieux non dédiés relevant de la responsabilité de la Ville (dont l'espace public)
- Soutien des événements culturels non marchands par un appui matériel, logistique et financier
- Lancement d'un plan “Un festival dans mon quartier”, sous forme d'appel à projet permettant l'organisation d'un festival co-construit avec les habitants et les acteurs culturels dans les 20 secteurs de la ville
- Attention particulière aux lieux non labellisés en intervenant pour préserver les lieux de création menacés et empêcher les fermetures, en facilitant l'accès à des financements pérennes et en accompagnant leur installation dans des locaux adaptés aux pratiques artistiques

Jean-Luc Moudenc | Protégeons l'avenir de Toulouse :

- Accompagnement des projets par des subventions et des aides opérationnelles (mise à disposition de lieux, de matériel...)
- Exemple de projet : retransmission de La Traviata sur la place du Capitole, entre une finale du Stade Toulousain et une finale du TFC
- Lieux non labellisés doivent trouver leur propre modèle économique : la collectivité ne peut pas et n'a pas à les financer directement lorsqu'ils sont privés

Tours

Emmanuel Denis | Tours Inspire 2026 (Union de la gauche et des écologistes) :

- Pour chaque structure une fois par an : mise à disposition de matériel de la ville
- Tarifs partenaires ou gratuité en fonction des évènements et des objectifs atteints
- Renforcer la fréquence des "Rencontres pour la Culture à Tours" (depuis 2023 pour favoriser la concertation avec les acteurs culturels)
- "Rentrée culturelle" = évènement depuis 2022 entre établissements culturels municipaux et grands lieux culturels de Tours dans un objectif de mutualisation de la communication sur les programmations et les abonnements

Marie Quinton | Faire mieux pour Tours (LFI) :

- Facilitation de l'accès aux salles municipales par la création d'un guichet unique de réservation pour les artistes et une régie technique à temps plein
- Travail sur la tarification du matériel de TEMPO LOCO (studio d'enregistrement et de répétitions pour les musiques actuelles à Tours), avec une tarification sociale à destination des petites associations et artistes indépendants
- Création d'une ressourcerie municipale des arts avec financement d'un poste de gestion

Enjeux de diffusion & équilibre territorial

Besançon

Anne Vignot | Besançon Vivante, Juste et Humaine (EELV) :

- Travail avec les collectivités en charge d'évènements grandes jauge
- Soutien aux festivals pour soutenir la création, les artistes y compris émergents, et toutes les diversités d'esthétiques
- Contre la concurrence entre les territoires et les salles : éviter les phénomènes de spéculation qui font beaucoup de mal aux structures locales, au tissu associatif, aux artistes et aux travailleurs du secteur
- Continuer à soutenir les festivals de la ville, à taille humaine et représentant la diversité mais aussi soucieux de la parité
- Créer des systèmes de coopération plus forts et ancrés dans un collectif
- Poursuivre l'amélioration des équipements : réhabiliter une ancienne friche avec une salle avec jauge de plus de 1500 spectateurs, en co-construction avec la SMAC, les associations locales, les artistes résidents du lieu...

Jacques Ricciardetti (RN) :

- Lorsque la ville est propriétaire ou délégataire d'un équipement culturel : devoir de continuité et de cohérence : soutien maintenu
- Exigence et transparence : analyse pour s'assurer que chaque euro serve une trajectoire artistique, un volume de public, et une utilité territoriale

Bordeaux

Nordine Raymond | Faire mieux pour Bordeaux (LFI) :

- Équipements culturels publics (de petite ou grande jauge) qui doivent être avant tout au service de la diversité artistique, de l'écosystème culturel local et de l'accès de toutes et tous aux arts et à la culture
- Travail pour que les DSP ne soient pas de simples contrats de gestion commerciale prenant part aux phénomènes de concentration : inscription au cahier des charges d'obligations de diversité de programmation et de soutien aux artistes et structures de production locales et indépendantes, conditionnement des subventions et avantages publics aux engagements de diversité, sociaux et écologiques, tarification abordable, modèles de coopération à favoriser...

- Renforcer l'offre culturelle municipale gérée en direct et en lien avec les associations du territoire, accessible à toutes et tous quel que soit le quartier de résidence : création ou rénovation de pôles culturels de proximité
- Soutien aux bars-concerts indépendants, bars associatifs et projets associatifs locaux : accompagnement pour mise aux normes
- Réhabilitation de la SMAC bordelaise : budgets d'investissement fléchés prioritairement vers ce projet structurant

Pierre Hurmic | Bordeaux en confiance (Union de la gauche et des écologistes) :

- La Ville de Bordeaux n'a pas de lieux en régie ou en délégation de grande jauge
- L'Arna (Arkéa) = équipement métropolitain en DSP géré par un groupe privé > la Ville n'a pas la main pour choisir les concerts, festivals qui s'y produisent ou se produiront, mais opposition ferme au transfert du festival Garorock au Grand Stade (stade métropolitain en régie)
- Souhait de ne pas mettre en concurrence et de privilégier les acteurs locaux
- Restructuration de la direction générale des affaires culturelles (DGAC) : le service ne programme plus en direct aucun événement culturel, seulement un accompagnement en ingénierie, matériels, espaces et subventions des acteurs culturels
- Salle des Fêtes du Grand-Parc = seul équipement de concert géré et programmé en régie ; équipement ressource mis à disposition des associations du territoire, avec une programmation élaborée en dialogue avec les SMAC et le tissu associatif du territoire
- Rééquilibrage du maillage territorial d'équipements culturels dans le quartier, via la création de lieux culturels de proximité (LCP) + offre privée complémentaire

Laval

Florian Bercault | Laval à venir (Divers gauche) :

- Équilibre entre les différentes jauge et formes de diffusion, en travaillant les cahiers des charges des enceintes en DSP afin de favoriser la complémentarité avec les salles et festivals existants et d'éviter toute concurrence avec le tissu culturel local
- Événements portés directement par la commune pensés en complémentarité de l'offre existante
- Priorité : accompagner les structures existantes dans des locaux adaptés à leurs pratiques, en concertation étroite avec les acteurs culturels et Laval Agglomération > investissements ciblés, cohérents et pensés sur le long terme

Le Havre

Edouard Philippe | Horizons :

- La municipalité a fédéré les énergies autour de projets culturels devenus incontournables comme le Festival littéraire "Le Goût des Autres" en partenariat avec les bibliothèques, les écoles et les équipements culturels, ou le festival Béton qui mêle musique et architecture
- Équipements maillant le territoire avec une attention portée à l'équilibre territorial (ex : projet d'aménagement d'une seconde salle pour le Volcan)

Jean-Paul Lecoq | Mieux Vivre Ensemble au Havre (Front Populaire Havrais) :

- Attention particulière portée aux structures culturelles déficitaires (ex : CEM, Papa's Production, Sirius)

Le Havre est à vous | Liste citoyenne :

- Grandes jauges doivent être questionnées en fonction de l'énergie nécessaire à leurs réalisations et aux possibles émissions carbone émises ou évitées
- Possibilité de conditionner l'attribution de la subvention aux acteurs indépendants aux tarifs pratiqués pour une à trois dates dans la saison

Lyon

Georges Képénékian (Centre gauche) :

- Lyon riche de nombreuses salles de toute tailles, mais les petites et moyennes salles sont soumises à de fortes pressions budgétaires > souhait de les soutenir en évitant de nouvelles baisses
- Réflexion pour déterminer l'équilibre des financements à accorder aux différents courants musicaux se produisant sur le territoire, concilier la diversité de création et les attentes des publics & attention particulière aux salles en difficultés afin de préserver la diversité
- Soutien des festivals de musiques actuelles : pour les plus connus, souhait d'associer le plus de salles volontaires > profiter de la popularité de ces évènements pour faire découvrir des lieux plus confidentiels, souvent non labellisés, pour une porte d'entrée à un public plus large

Grégory Doucet | Vivre Lyon ! (Union de la gauche et des écologistes) :

- Concurrence à Lyon seulement avec le stade de Décines, la LDLC Arena et la Fiducial Asteria : trois structures en gestion 100% privée sur laquelle les collectivités locales ne peuvent pas agir
- Soutien fléché vers les salles de résidence, de répétitions et de diffusion, des petites “scènes découvertes” aux SMAC
- Soutien des festivals de musique associatifs et/ou locaux comme les Nuits Sonores et encouragement envers les structures subventionnées ou en régie à accueillir des festivals associatifs.
- Éviter l'ouverture de nouvelles salles dont la programmation serait confiée à un acteur privé

Marseille

Benoît Payan | Le Printemps Marseillais (gauche, écologistes et citoyen·nes) :

- Dans les cahiers des charges des DSP : exigences de complémentarité territoriale, gratuités ou tarifs préférentiels, sur la base de critères d'intérêt général, permettant aux acteurs locaux qui le souhaitent de programmer dans ces grandes salles
- Redéfinir les modalités et la tarification de l'occupation du domaine public en fonction de la typologie des organisateurs et des événements
- Flécher une partie des recettes municipales directes ou indirectes issues des exploitations marchandes de grandes jauge vers un fonds de préservation de la diversité culturelle, dédié au soutien des lieux et festivals
- Initier et animer un dialogue entre l'ensemble des opérateurs concernés pour garantir une cohérence calendaire et géographique
- Seule programmation gérée en direct par la Ville = l'Été Marseillais, initiée par le Printemps Marseillais en 2020 (mieux vivre la ville durant la période estivale + mise en lumière de la scène marseillaise)
- Participation d'artistes et d'opérateurs culturels marseillais sur des événements non culturels organisés par la Ville
- Étude préalable à la définition d'une stratégie municipale pour les grands équipements et les grands événements + SOLIMA

Sébastien Delogu | Marseille fière et populaire (LFI) :

- Logique industrielle et commerciale prime aujourd'hui au détriment de la question artistique et souvent de la diversité esthétique
- Défense de la logique du service public, de la prise de risque artistique
- Concernant l'offre culturelle gérée en direct, objectif de travail en dialogue étroit avec les acteurs culturels
- Accompagnement de l'insonorisation pour des locaux adaptés à la pratique de la musique, création d'un réseau de lieux de répétition, recensement et mutualisation des lieux et équipements existants de la municipalité

Mulhouse

Eliot Gafanesch | Mulhouse Populaire et Antiraciste (LFI) :

- Politique culturelle pensée en coordination avec l'ensemble des structures et acteurs indépendants de la commune et son bassin de vie
- Offre en régie directe inscrite dans une logique de complémentarité
- Attention particulière aux artistes locaux, notamment émergents, en continuité de financements et dispositifs de soutien et d'accompagnement dédiés
- Accessibilité financière
- Bilan des besoins et de la sous-dotation en équipement dans certains quartiers : s'assurer du bon fonctionnement de l'existant avant d'accompagner des créations de structures
- Mutualisation des espaces, occupation facilitée de locaux publics, mise à disposition et aménagement d'espaces de création, d'apprentissage et de diffusion, politique de "culture à loyers modérés"

Frédéric Marquet | Liste citoyenne (Candidat indépendant) :

- Dans les cahiers des charges des équipements de grande jauge en DSP : obligations de complémentarité avec le tissu local + engagements en faveur de la diversité artistique et liens avec les salles et festivals indépendants, afin de prévenir toute concurrence déloyale et de favoriser une écologie territoriale de la diffusion
- Lorsque la commune est organisatrice d'évènements : logique de complémentarité et non de substitution, via une concertation systématique avec les acteurs existants, pour valoriser des artistes et structures locales
- Priorité à la pérennisation des structures existantes plutôt qu'à la multiplication de nouveaux équipements, avec des investissements ciblés sur la rénovation, la mise aux normes et l'adaptation des lieux

Loïc Minery | Mulhouse en commun (Union de la gauche et des écologistes) :

- Définir avec le Parc Expo une période pendant laquelle quelques évènements fédérateurs pourraient se dérouler > manifestations développées en concertation avec les acteurs de la ville
- Consolider le projet de SMAC dans son fonctionnement et sa réhabilitation/construction

Paris

Emmanuel Grégoire | Paris est à vous ! (Union de la gauche et des écologistes) :

- Préserver un équilibre territorial et économique avec les salles et festivals de jauge intermédiaires et petites, bien que les grandes jauge répondent aux enjeux d'attractivité
- Éviter toute concurrence déloyale en observant par exemple les politiques de tarification
- Offre culturelle gérée directement par la Ville de Paris : actuellement relativement limitée. Soutien des lieux à travers des concessions (ex : FGO, 3 Baudets, Gaîté Lyrique) sans déséquilibrer l'équilibre territorial
- Pas pour projet de construire en direct de nouvelles salles, mais plusieurs chantiers engagés par la Ville de Paris pourront concerter les musiques actuelles (ex : pérennisation de La Station Gare des Mines)
- Soutien des projets portés par les exploitants indépendants de clubs et de salles de musiques actuelles et de variétés, en particulier ceux dont le modèle économique est le plus fragile, par la réalisation de travaux pour favoriser la sécurité, la sonorisation...

Pierre-Yves Bournazel | Horizons :

- Projets culturels devenus des rendez-vous incontournables comme le festival littéraire Quartier du Livre
- Développer le conventionnement avec les écoles de musique associatives pour élargir l'offre d'éducation et de pratique musicale et élaborer un cahier des charges sur le modèle des conventionnements existants avec les crèches parisiennes

Sophia Chikirou | Nouveau Paris Populaire (LFI) :

- Équipements culturels publics - qu'ils soient de petite ou grande jauge - doivent être avant tout au service de la diversité artistique, de l'écosystème culturel local et de l'accessibilité
- Pour les DSP : inscription au cahier des charges d'obligations de diversité de programmation et de soutien aux artistes et structures de production locales et indépendantes ; conditionnement des subventions et avantages publics aux engagements de diversité, sociaux et écologiques ; tarification abordable selon les moyens de chacun ; modèles coopératifs ou associatifs
- Offre en régie directe inscrite dans une logique de complémentarité
- Attention particulière aux artistes locaux, notamment émergents, en continuité de financements et dispositifs de soutien et d'accompagnement dédiés
- Rééquilibrage de l'offre culturelle entre le Nord et l'Est de la ville d'une part et le Centre et l'Ouest d'autre part
- Bilan des moyens humains et financiers nécessaires au bon accomplissement des missions des équipements déjà existants + bilan des besoins et de la sous-dotation en équipements
- Objectif d'une culture de proximité et du quotidien : renforcement des moyens des équipements existants ; mutualisation des espaces ; occupation facilitée ou gratuite de locaux publics ; mise à disposition et aménagement d'espace de création, d'apprentissage, de diffusion dans des lieux vacants ; politique de "culture à loyers modérés"
- Budgets d'investissement municipaux concentrés sur l'équipement existant à partir des besoins recensés (mise aux normes, insonorisation, transition écologique, accessibilité)
- Construction de nouveaux équipements là où cela est nécessaire, notamment dans les quartiers populaires souvent moins dotés

Saint-Brieuc

Hervé Guihard | Vivre Saint-Brieuc (Place Publique) :

- Salles du Palais des Congrès, gérées par Saint-Brieuc Expo-Congrès, n'entrent pas en concurrence avec les autres propositions (tarifs supérieurs, jauge différentes)
- Apparition de certaines propositions évènementielles privées, ponctuelles qui ne mobilisent pas ou peu les moyens de la Ville, et viennent renforcer l'offre proposée aux publics
- La question peut néanmoins être posée, pour certaines propositions, de concurrences entre elles ; à cet égard, réfléchir avec le SMA par exemple, à la façon de favoriser des coopérations et mutualisations
- La Ville développe une proposition en régie, au titre de sa politique d'animation > partenariats recherchés avec les structures locales, qui devront être renforcés demain
- Pas envisagé de créer des lieux nouveaux, mettant en difficulté les lieux existants

Saint-Brieuc en commun | LFI et citoyen·nes :

- Objectif de maintien des aides (déjà importantes) à tous les lieux de diffusion existants (lieux labellisés ou non)
- Veiller à une grande diversité artistique sur le territoire (au travers d'un cahier des charges et d'un conventionnement lié à toutes les subventions accordées aux associations gérantes de ces salles)

Toulouse

François Briançon | Vivre Mieux Toulouse (Union de la gauche) :

- Mécanismes de péréquation liés aux grandes jauge
- Soutien renforcé à la création et aux artistes émergents, et financements fléchés vers les projets de proximité et l'éducation artistique
- Objectif d'équilibre territorial entre grandes jauge, festivals et lieux indépendants, en définissant un cahier des charges pour les DSP recentré sur la mission de l'équipement et son inscription dans l'écosystème existant + en renforçant la coopération (coordination des calendriers, parcours artistiques, coproductions...)
- Gouvernance partagée associant élus, professionnels et acteurs culturels + critères d'évaluation culturels, artistiques et territoriaux + suivi régulier des engagements pris dans les DSP

- Structuration d'un maillage territorial cohérent, permettant aux artistes de progresser des scènes de proximité vers des jauges plus importantes, en complémentarité et non en concurrence
- Offre en régie directe en complémentarité avec les acteurs privés et associatifs : pas en concurrence frontale avec les équipements privés, missions spécifiques de soutien à la création et de démocratisation culturelle
- État des lieux des équipements et des besoins des habitants et des organisations culturelles pour accompagner le développement des structures de musiques actuelles en mettant à disposition autant que possible des locaux
- Investissements plus orientés vers la mise aux normes de lieux déjà existants, la transformation de certains lieux vieillissants et les modalités d'accès aux salles municipales existantes

François Piquemal | Demain Toulouse (LFI) :

- Renforcement des équipements culturels municipaux de proximité, avec respect de l'autonomie des structures une fois le cadre posé, en dialogue avec les services concernés
- Attention au tiers secteur et au secteur indépendant > espace de dialogue permanent entre collectivités et professionnels
- Accompagnement des structures culturelles via la mise à disposition de locaux vacants, l'étude d'un fonds d'aide à la mise aux normes, le soutien à la création de tiers-lieux d'expérimentation artistique
- Budget d'investissement culturel renforcé afin de rééquilibrer l'offre culturelle entre les quartiers, favoriser la réutilisation de bâtiments existants et soutenir l'émergence de lieux culturels de proximité intégrés à la vie locale

Jean-Luc Moudenc | Protégeons l'avenir de Toulouse :

- Attention portée à l'équilibre global du paysage musical, à construire dans le dialogue constant avec l'ensemble de la filière
- Pour les DSP, veiller à ce que les cahiers des charges favorisent la complémentarité (calendrier, programmation...) pour éviter la concurrence déséquilibrée avec le tissu indépendant et local
- Lorsque la collectivité est organisatrice, proposer des projets que des acteurs privés ou associatifs ne pourraient pas assumer seuls, et non se substituer à l'existant
- Projet d'auditorium pour libérer la Halle aux Grains

Emmanuel Denis | Tours Inspire 2026 (Union de la gauche et des écologistes) :

- Quand les grands festivals de musique ont des partenariats spécifiques avec la Ville dans l'accès à certaines grandes salles, la Ville inclue dans son cahier des charges des missions précises : accès au plus grand nombre par des grilles de tarifs sociaux, partenariats locaux avec les organisations de quartier, diversité artistique de la programmation, prévention des violences sexistes, sexuelles et morales, évènements en faveur de la transition écologique...
- Développement de petits lieux culturels dans différents quartiers de Tours, en lien avec les acteurs locaux > poursuivre cette politique de maillage de petits lieux culturels dans les quartiers
- Étendre la programmation culturelle gratuite estivale à d'autres quartiers
- Ouverture d'un nouveau Centre Chorégraphique National + réflexion sur la création d'une arena en rénovant le Parc des Expositions ou sur un nouveau site avec la Métropole

Marie Quinton | Faire mieux pour Tours (LFI) :

- Dans les cahiers des charges des DSP : priorité aux artistes locaux et indépendants, obligation de diversité de la programmation, tarification modulable, conditionnement des subventions et avantages publics à des engagements de diversité, sociaux et écologiques
- Concertations territoriales permanentes entre tous les acteurs, notamment entre grandes structures et réseaux indépendants
- Programmation de la Ville en cohérence et non en concurrence
- Programmation estivale à diversifier et propager dans toute la ville
- Réflexion avec les acteurs pour un événement musical et associatif phare
- Mise en place d'un Parlement des arts : espace de travail et de rencontre entre les acteurs culturels et la municipalité
- Rénovation de certaines salles + meilleure accessibilité aux salles municipales
- Valorisation des lieux alternatifs : bars, lieux indépendants et intermédiaires, tiers-lieux... via une aide aux travaux d'insonorisation et une médiation avec le voisinage + mise en place d'un conseil de la nuit

Liberté de création

Besançon

Anne Vignot | Besançon Vivante, Juste et Humaine (EELV) :

- Chacun son métier : les programmations sont réalisées par les programmeurs
- Discuter collectivement avec les structures culturelles d'un document qui rappelle le cadre légal et qui amène un dialogue sur ce sujet

Jacques Ricciardetti (RN) :

- Liberté de création : oui. Idéologie : non
- Défense de la liberté de création, mais pas les dérives militantes ou les instrumentalisations politiques

Bobigny

Abdel Sadi | Bobigny Populaire (PCF, LFI, PRG, Génération•s) :

- Défense sans ambiguïté de la liberté de création et de programmation
- Avec Canal 93, convention pour fixer un cadre commun et des objectifs partagés, mais liberté artistique et de diffusion totales

Bordeaux

Nordine Raymond | Faire mieux pour Bordeaux (LFI) :

- La politique ne se mêle pas d'esthétique, à l'exception d'un souci accru pour la diversité et le renouvellement des formes
- Pas d'ingérence dans le travail de programmation des structures, ni de menaces sur les subventions > désaccords réglés par le dialogue
- Soutien aux artistes et aux travailleurs des arts et de la culture menacés pour leur travail ou leurs engagements, que ce soit par des groupuscules fascistes violents, des grandes fortunes et entreprises, d'autres élus ou même par les services de l'État

Pierre Hurmic | Bordeaux en confiance (Union de la gauche et des écologistes) :

- Projet culturel centré autour des droits culturels, de la liberté d'expression et de création culturelle
- Soutien des artistes locaux pour garantir leur liberté de création et d'expression
- Municipalité qui laisse la liberté aux expertises associatives en matière de création et de diffusion

Laval

Florian Bercault | Laval à venir (Divers gauche) :

- Attachement ferme et constant au respect de la liberté de création et de programmation, principe fondamental consacré par la loi LCAP
- Pas d'intervention de la commune dans les choix artistiques ou éditoriaux des structures culturelles qu'elle soutient
- Subventions publiques non conditionnées à des critères idéologiques ou à une adhésion à une ligne artistique définie par les élus

Le Havre

Le Havre est à vous | Liste citoyenne :

- Ce que nous appelons aujourd'hui la liberté, même quand elle est "de création", est constitutive de notre capacité et/ou de nos choix à dilapider de l'énergie essentiellement carbonée dans un système aux ressources finies et à bout de souffle
- Interroger les créations sur leur bilan carbone prévisionnel et/ou réalisé

Lyon

Georges Képénékian (Centre gauche) :

- Rejet de toute idée d'atteinte à la liberté de création
- Conviction qu'il ne peut y avoir de création qualitative sans liberté

Grégory Doucet | Vivre Lyon ! (Union de la gauche et des écologistes) :

- Opposition à toute forme de censure
- Soutien de la liberté de création > faire de Lyon un "territoire de la création libre"

Marseille

Benoît Payan | Le Printemps Marseillais (gauche, écologistes et citoyen·nes) :

- Attachement profond à la liberté d'expression, de création et de programmation et engagement pour la défendre
- Aucune intervention politique, qu'il s'agisse d'ingérence directe ou d'attribution de moyens, ne doit contraindre les contenus et le propos des œuvres, les choix de programmation des opérateurs ou l'expression publique des artistes

Sébastien Delogu | Marseille fière et populaire (LFI) :

- Les artistes doivent pouvoir créer librement, avec des moyens financiers et matériels suffisants, et des lieux adaptés
- Respect de la liberté de création et de programmation, en repensant l'attribution des subventions pour que cessent toutes les pressions politiques

Mulhouse

Cécile Sornin | Mulhouse au Cœur (Liste citoyenne) :

- Devoir de maintien de la liberté d'expression : signal fort pour les démocraties fragilisées

Eliot Gafanesch | Mulhouse Populaire et Antiraciste (LFI) :

- La politique ne se mêle pas d'esthétique, à l'exception d'un souci accru pour la diversité et le renouvellement des formes
- Contre la censure ou punition des programmeurs par des retraits de subventions, sous prétexte qu'un ou des artistes programmés ne correspondent pas aux valeurs
- Pas d'ingérence dans le travail de programmation des structures, désaccords éventuels réglés par le dialogue
- Soutien aux artistes menacés pour leurs engagements

Frédéric Marquet | Liste citoyenne (Candidat indépendant) :

- Attachement à la liberté de création, telle que consacrée par la loi LCAP
- Engagement à respecter l'indépendance artistique des structures soutenues ; ne conditionner aucune subvention à des choix de programmation ; soutenir les acteurs culturels face aux pressions ou tentatives de censure

Loïc Minery | Mulhouse en commun (Union de la gauche et des écologistes) :

- Les équipes de professionnels à la direction des structures sont indépendants dans leurs choix de programmation

Paris

Emmanuel Grégoire | Paris est à vous ! (Union de la gauche et des écologistes) :

- Soutien fort de la liberté de création et d'expression
- Défendre l'indépendance des structures culturelles, qui ne sauraient subir aucune pression ni entrave à cette liberté fondamentale inscrite dans la loi

Sophia Chikirou | Le Nouveau Paris Populaire (LFI) :

- Dans les arts, la politique ne se mêle pas d'esthétique, à part pour soutenir la diversité et le renouvellement des formes
- Pas d'immixtion dans les programmations, pas de suppressions de subventions par censure
- Toute programmation est politique, il est donc admis que certaines puissent entraîner des protestations populaires

Saint-Brieuc

Hervé Guihard | Vivre Saint-Brieuc (Place Publique) :

- Aucune intervention dans la programmation des évènements et lieux soutenus
- Attention toutefois, notamment dans le cadre des conventions d'objectifs, à ce que les lieux et évènements s'engagent sur des objectifs de respects de valeurs, de lutte contre les violences sexistes et sexuelles, de transition écologique par exemple

Saint-Brieuc en commun | LFI et citoyen·nes :

- Dans les arts, la politique ne se mêle pas d'esthétique, à part pour soutenir la diversité et le renouvellement des formes
- Pas d'immixtion dans les programmations, pas de suppressions de subventions par censure
- Soutien aux artistes menacés pour leurs engagements

Toulouse

François Briançon | Vivre Mieux Toulouse (Union de la gauche) :

- Respect de la liberté de programmation pour les structures soutenues par la collectivité
- Passage d'une logique d'appel à projets à une logique de convention pluriannuelle : garantie que les subventions ne soient pas conditionnées à la posture ou aux choix artistiques des acteurs culturels
- Protection des artistes/structures contre toute ingérence ou pression politique

François Piquemal | Demain Toulouse (LFI) :

- Défense de la liberté de création, indépendance des programmations : la collectivité n'a pas à intervenir dans les choix artistiques
- Favoriser les débats sociaux contemporains, y compris dans les lieux culturels soutenus par la Ville
- Transparence dans l'attribution des subventions et dans les critères d'attribution > conventions pluriannuelles pour sécuriser les associations sur plusieurs années et éviter les pressions politiques afin qu'elles puissent conserver leur liberté de création

Jean-Luc Moudenc | Protégeons l'avenir de Toulouse :

- Pas d'intervention dans les choix artistiques ni de retrait de subventions pour des raisons idéologiques
- Liberté de création = principe fondamental
- Attention toutefois au respect de l'ordre public (ex : arrêtés d'interdiction pour les spectacles de Dieudonné à Toulouse)

Tours

Emmanuel Denis | Tours Inspire 2026 (Union de la gauche et des écologistes) :

- Grande vigilance à la liberté de programmation : aucune coupe budgétaire en ce sens lors du mandat en cours
- Renforcement de l'exigence d'une programmation qui tienne compte du respect de la diversité artistique, des droits culturels et de la parité

Marie Quinton | Faire mieux pour Tours (LFI) :

- Soutien des compagnies/artistes/événements faisant l'objet de censure
- Mise en place d'un observatoire de la censure (comprenant l'auto-censure) afin de répertorier et dresser un état des lieux et travailler avec les acteurs de la culture à des moyens pour lutter contre la censure

Conclusion

Ce guide a pour objectif d'interpeller les partis politiques et les candidats aux élections municipales sur les principaux enjeux en lien avec les musiques actuelles à la veille des toutes prochaines échéances de 2026.

Rappelons ici encore que les communes sont les premiers financeurs des musiques actuelles, que la musique est la première pratique culturelle des Français : aussi **notre souhait est d'établir un dialogue constructif entre acteurs culturels et communes en vue des futures politiques publiques musicales.**

Ce guide se veut aussi un espace ressource pour les candidats et futurs élus.

Il interpelle sur un certain nombre d'items, rappelle certains constats et propose des outils.

Le SMA souhaite que la France, grâce à ses plus de 36 000 communes, demeure le pays de l'exception culturelle : un pays dans lequel les citoyens ont accès à la culture et en particulier aux musiques actuelles, grâce à un maillage qualitatif du territoire en lieux de formation, de médiation et de diffusion, en médias et en festivals.

"Si on veut connaître un peuple, il faut écouter sa musique"
Platon

ANNEXE I

QUESTIONNAIRE

VERSION NATIONALE

Le SMA est le syndicat de la filière des musiques actuelles et rassemble aujourd’hui plus de 600 entreprises. Il représente des festivals, des salles de concerts (dont les salles labellisées SMAC par l’État), des producteurs de spectacles, des producteurs de disques (labels), des centres de formation ou encore des radios, ainsi que des fédérations et réseaux.

Ces entreprises indépendantes et majoritairement associatives ont pour point commun d’œuvrer en faveur de l’intérêt général et de la diversité. Elles soutiennent l’expression des artistes et des personnes et l’accès d’un plus grand nombre aux démarches artistiques. Elles revendiquent une lucrativité limitée.

Pour la plupart d’entre elles, les structures que nous représentons au SMA entretiennent des liens avec la puissance publique, à commencer par les communes. En effet le bloc communal est de loin le premier financeur de la culture : plus de 80 % des dépenses culturelles des collectivités territoriales proviennent des EPCI et des communes. En 2023, les communes sont celles qui financent le plus le secteur culturel en proportion de leur budget puisque leurs dépenses culturelles représentent 7,6 % de leurs budgets totaux.¹ Sur environ 15,1 milliards d’euros de subventions publiques (10,7 milliards des collectivités territoriales² + 4,4 milliards de l’Etat³) engagées pour la Culture en 2023, les communes et intercommunalités ont contribué à hauteur de 8,7 milliards⁴, donc de 32%.

Ainsi, si le budget des SMAC – scènes de musiques actuelles - est constitué d’environ 60% de subventions publiques (surtout dédiées au fonctionnement), 55% de ces subventions de fonctionnement proviennent des villes et intercommunalités⁵. En élargissant le périmètre à l’ensemble des lieux de musiques actuelles (salles non labellisées et SMAC), ce ratio atteint environ 64%⁶.

Le budget des festivals est quant à lui constitué de 12% de subventions des collectivités territoriales – dont 4% par les villes et 2% par les agglomérations - avec des variations importantes selon les budgets et un soutien plus affirmé pour les festivals indépendants de budget moyen⁷.

Dans certains cas, les salles de concert ont été construites par la commune ou l’agglomération qui en sont toujours propriétaires. Aussi, les festivals prennent parfois place dans l'espace public et nécessitent une autorisation de la part de la commune pour se tenir.

¹ AMF, [La culture portée par le bloc communal](#)

² Ministère de la Culture, DEPS, [Tableau de bord des dépenses culturelles des collectivités territoriales](#)

³ Sénat, Projet de loi de finances pour 2023 : Culture, [La part du financement de la culture dans le budget de l'Etat](#)

⁴ Ministère de la Culture, DEPS, [Tableau de bord des dépenses culturelles des collectivités territoriales](#)

⁵ FEDELIMA, [Evolution des SMAC](#), séminaire des 5 et 6 juin 2023, page 8

⁶ [Chiffres clés de la FEDELIMA](#), Données 2023, page 19

⁷ Etude CNM, [Economie des festivals 2024](#), page 35

Conscient de ce lien fort que nos adhérents entretiennent avec le bloc communal et en vue des prochaines élections municipales qui se dérouleront les 15 & 22 mars prochains, le SMA a décidé de questionner les différents partis politiques.

En effet, depuis les dernières échéances municipales de 2020, bon nombre de sujets ont évolué et nous souhaitons questionner l'ensemble des partis sur la ligne qu'ils comptent tenir en termes de politique culturelle, et plus particulièrement sur les sujets propres aux musiques actuelles.

C'est pourquoi vous recevez aujourd'hui ce questionnaire.

Nous vous proposons d'y répondre avec les référents culture de votre organisation politique et de nous le retourner au plus tard le 8 décembre 2025. Pour chacun des sujets demandés, nous vous remercions de citer dans la mesure du possible quelques exemples locaux ancrés dans les réalités de vos communes.

Nous analyserons alors l'ensemble des réponses que vous y apporterez et nous les publierons à compter de janvier 2026.

Nous vous remercions pour l'attention et le temps que vous voudrez bien accorder à notre démarche et restons bien entendu à votre disposition pour toute précision qui vous semblerait utile.

Pour le SMA,
Stéphane Krasniewski, président

Budget alloué à la culture

Le contexte économique est complexe pour les collectivités territoriales puisque l'Etat leur impose des baisses depuis plusieurs lois de finances, sans pour autant revoir à la baisse leurs prérogatives.

Toutefois l'échelon communal reste primordial pour le financement de la culture, car c'est de loin le premier financeur des structures culturelles.

- Aussi dans les communes où votre parti politique compte présenter une liste, pouvez-vous nous détailler comment vous entendez doter le budget culturel (en détaillant le fonctionnement et l'investissement) et plus globalement quelle place souhaitez-vous donner à la culture ?
- Concrètement allez-vous baisser, augmenter ou laisser stable ce budget en fonctionnement et en investissement, dans quelles proportions et pourquoi ?

Action culturelle

D'année en année, les budgets et les dispositifs dédiés aux actions culturelles sont revus à la baisse et de plus en plus proposés sous forme d'appels à projets. Cela complique leur mise en place et représente une charge administrative de plus en plus lourde pour les structures culturelles - au détriment des personnes visées par ces projets - alors que le constat de l'accès aux propositions culturelles pour toutes et tous est toujours en demi-teinte⁸.

⁸ Ministère de la Culture, [Chiffres Clés 2024 de la culture et de la communication](#) - IV. Pratiques, usages et consommations "Sorties culturelles des Français en 2023 (cinéma, concert et théâtre) »

- Aussi dans les communes où votre parti politique compte présenter une liste, pouvez-vous nous détailler comment vous entendez travailler la question de l'action culturelle en lien avec les structures culturelles du territoire ? Quelle importance souhaitez-vous y donner concrètement ?

Travail partenarial avec les structures culturelles

Les structures culturelles obtiennent parfois des aides financières de la part des communes ou bien des aides en industrie, à travers le prêt de matériel (barrières, tentes, bancs, etc.) ou le concours d'agents de la commune, par exemple pour monter des infrastructures.

Hélas, nos adhérents font le constat que ces aides non monétaires sont de plus en plus délicates à obtenir de la part des communes.

- Aussi, dans les communes où votre parti politique compte présenter une liste, pouvez-vous nous détailler comment vous entendez concourir à la bonne réalisation des évènements culturels non lucratifs ?

Diffusion : concurrence avec le tissu indépendant et local

Le nombre d'évènements culturels - notamment musicaux - a augmenté ces dernières années, comme en témoigne l'étude du CNM (Centre national de la musique) sur la diffusion live⁹, créant une concurrence exacerbée sur les territoires entre différentes typologies et jauge d'évènements. Dans certains cas, les communes ou agglomérations sont elles-mêmes délégataires des enceintes de grands jauge (stades, arénas, zéniths, etc.).

- Aussi, en vue de maintenir un équilibre territorial cohérent entre les festivals et les salles de jauge diverses, comment entendez-vous travailler le cahier des charges des enceintes de grandes jauge en DSP (délégation de service public) ?

Sous une autre forme, certaines municipalités sont aussi organisatrices d'évènements culturels, parfois à bon escient en complémentarité des propositions des structures culturelles du territoire, ou parfois à contrario, en faisant fi de l'existant et en entrant en concurrence directe avec des acteurs indépendants, notamment avec des tarifs souvent bien plus bas.

- Aussi, en vue de maintenir un équilibre territorial cohérent, dans les communes où votre parti politique compte présenter une liste, pouvez-vous nous détailler comment vous entendez travailler votre offre culturelle gérée en direct ?

De plus, il nous intéresse de comprendre vos objectifs en termes de politique d'aménagement territorial. En effet, de nouveaux projets d'équipements voient parfois le jour dans les communes, sans équipe structurée et sans concertation avec les acteurs locaux, alors que les structures déjà existantes manquent d'accompagnement.

- Aussi, comment pensez-vous accompagner les structures existantes pour pérenniser leur projet dans des lieux adaptés aux pratiques de la musique ? Quel budget d'investissement pensez-vous notamment mobiliser pour accompagner ces lieux ? Comment pensez-vous mener votre politique d'aménagement du territoire ?

⁹ Etude CNM, [Diffusion live et focus festivals 2023](#)

Liberté de création / censures

Depuis quelques années, les atteintes à la liberté de création et d'expression se multiplient. Elles sont parfois le fait de certains individus, mais aussi d'élus ou de partis politiques. La loi LCAP – relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine – promulguée en 2016¹⁰ consacre pourtant les principes de liberté de création et d'expression dans ses premiers articles. De surcroît la ministre de la Culture a proposé un plan pour défendre la liberté de création¹¹ en décembre 2024 en nommant notamment une haute-fonctionnaire sur ce sujet.

Malgré cela, en 2025, des élus ont encore retiré des subventions à des structures culturelles au motif de leur désaccord avec la programmation proposée (contrevenant donc à la loi LCAP du 7 juillet 2016) et les cas de pressions sur les programmations se multiplient.

- Aussi dans les communes où votre parti politique compte présenter une liste, pouvez-vous nous détailler comment vous entendez vous positionner au regard des enjeux de la liberté de création, vis-à-vis des programmations proposées par les structures culturelles de votre territoire ?

¹⁰ [LOI n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine](#)

¹¹ Communiqué de presse, [Mme Rachida DATI, ministre de la Culture, annonce un plan en faveur de la liberté de création artistique](#), 4 décembre 2024

ANNEXE II

QUESTIONNAIRE

VERSION LOCALE

Le SMA est le syndicat de la filière des musiques actuelles et rassemble aujourd’hui plus de 600 entreprises. Il représente des festivals, des salles de concerts (dont les salles labellisées SMAC par l’État), des producteurs de spectacles, des producteurs de disques (labels), des centres de formation ou encore des radios, ainsi que des fédérations et réseaux.

Ces entreprises indépendantes et majoritairement associatives ont pour point commun d’œuvrer en faveur de l’intérêt général et de la diversité. Elles soutiennent l’expression des artistes et des personnes et l’accès d’un plus grand nombre aux démarches artistiques. Elles revendiquent une lucrativité limitée.

Pour la plupart d’entre elles, les structures que nous représentons au SMA entretiennent des liens avec la puissance publique, à commencer par les communes. En effet le bloc communal est de loin le premier financeur de la culture : plus de 80 % des dépenses culturelles des collectivités territoriales proviennent des EPCI et des communes. En 2023, les communes sont celles qui financent le plus le secteur culturel en proportion de leur budget puisque leurs dépenses culturelles représentent 7,6 % de leurs budgets totaux.¹ Sur environ 15,1 milliards d’euros de subventions publiques (10,7 milliards des collectivités territoriales² + 4,4 milliards de l’Etat³) engagées pour la Culture en 2023, les communes et intercommunalités ont contribué à hauteur de 8,7 milliards⁴, donc de 32%.

Ainsi, si le budget des SMAC – scènes de musiques actuelles - est constitué d’environ 60% de subventions publiques (surtout dédiées au fonctionnement), 55% de ces subventions de fonctionnement proviennent des villes et intercommunalités⁵. En élargissant le périmètre à l’ensemble des lieux de musiques actuelles (salles non labellisées et SMAC), ce ratio atteint environ 64%⁶.

Le budget des festivals est quant à lui constitué de 12% de subventions des collectivités territoriales – dont 4% par les villes et 2% par les agglomérations - avec des variations importantes selon les budgets et un soutien plus affirmé pour les festivals indépendants de budget moyen⁷.

Dans certains cas, les salles de concert ont été construites par la commune ou l’agglomération qui en sont toujours propriétaires. Aussi, les festivals prennent parfois place dans l’espace public et nécessitent une autorisation de la part de la commune pour se tenir.

Conscient de ce lien fort que nos adhérents entretiennent avec le bloc communal et en vue des prochaines élections municipales qui se dérouleront les 15 & 22 mars

¹ AMF, [La culture portée par le bloc communal](#)

² Ministère de la Culture, DEPS, [Tableau de bord des dépenses culturelles des collectivités territoriales](#)

³ Sénat, Projet de loi de finances pour 2023 : Culture, [La part du financement de la culture dans le budget de l’Etat](#)

⁴ Ministère de la Culture, DEPS, [Tableau de bord des dépenses culturelles des collectivités territoriales](#)

⁵ FEDELIMA, [Evolution des SMAC](#), séminaire des 5 et 6 juin 2023, page 8

⁶ [Chiffres clés de la FEDELIMA](#), Données 2023, page 19

⁷ Etude CNM, [Economie des festivals 2024](#), page 35

prochains, le SMA a décidé de questionner les différents partis politiques au niveau national.

En effet, depuis les dernières échéances municipales de 2020, bon nombre de sujets ont évolué et nous souhaitons questionner l'ensemble des partis sur la ligne qu'ils comptent tenir en termes de politique culturelle, et plus particulièrement sur les sujets propres aux musiques actuelles. Pour compléter cette analyse et avoir une vision plus proche du terrain, nous avons en outre défini un échantillon de 15 communes aux caractéristiques variées (taille, localisation). Ainsi, nous adressons aux principaux candidats dans ces villes ce questionnaire.

C'est pourquoi vous recevez aujourd'hui ce questionnaire.

Nous vous proposons d'y répondre et de nous le retourner au plus tard le 15 décembre 2025.

Pour chacun des sujets demandés, nous vous remercions de citer des exemples dans la mesure du possible.

Nous analyserons alors l'ensemble des réponses que vous y apporterez et nous les publierons à compter de janvier 2026. Les résultats seront notamment présentés à l'occasion d'un débat dans le cadre des BIS de Nantes.

Nous vous remercions pour l'attention et le temps que vous voudrez bien accorder à notre démarche et restons bien entendu à votre disposition pour toute précision qui vous semblerait utile.

Pour le SMA,
Stéphane Krasniewski, président

Budget alloué à la culture

Le contexte économique est complexe pour les collectivités territoriales puisque l'Etat leur impose des baisses depuis plusieurs lois de finances, sans pour autant revoir à la baisse leurs prérogatives.

Toutefois l'échelon communal reste primordial pour le financement de la culture, car c'est de loin le premier financeur des structures culturelles.

- Aussi dans la commune où vous êtes candidats, pouvez-vous nous détailler comment vous entendez doter le budget culturel (en détaillant le fonctionnement et l'investissement) et plus globalement quelle place souhaitez-vous donner à la culture ?
- Concrètement allez-vous baisser, augmenter ou laisser stable ce budget en fonctionnement et en investissement, dans quelles proportions et pourquoi ?

Action culturelle

D'année en année, les budgets et les dispositifs dédiés aux actions culturelles sont revus à la baisse et de plus en plus proposés sous forme d'appels à projets. Cela complique leur mise en place et représente une charge administrative de plus en plus lourde pour les structures culturelles - au détriment des personnes visées par ces projets - alors que le constat de l'accès aux propositions culturelles pour toutes et tous est toujours en demi-teinte⁸.

⁸ Ministère de la Culture, [Chiffres Clés 2024 de la culture et de la communication](#) - IV. Pratiques, usages et consommations "Sorties culturelles des Français en 2023 (cinéma, concert et théâtre) »

- Aussi dans la commune où vous êtes candidats, pouvez-vous nous détailler comment vous entendez travailler la question de l'action culturelle en lien avec les structures culturelles du territoire (notamment des musiques actuelles) ? Quelle importance souhaitez-vous y donner concrètement ?

Travail partenarial avec les structures culturelles

Les structures culturelles obtiennent parfois des aides financières de la part des communes ou bien des aides en industrie, à travers le prêt de matériel (barrières, tentes, bancs, etc.) ou le concours d'agents de la commune, par exemple pour monter des infrastructures.

Hélas, nos adhérents font le constat que ces aides non monétaires sont de plus en plus délicates à obtenir de la part des communes.

- Aussi, dans la commune où vous êtes candidats, pouvez-vous nous détailler comment vous entendez concourir à la bonne réalisation des évènements culturels non lucratifs, notamment dans le secteur des musiques actuelles ?
- Pourriez-vous donner un exemple de projet autour de la musique que vous souhaiteriez soutenir ou développer, dans une optique de cohésion sociale dans votre territoire ?

Les communes comptent également de nombreux lieux non-labellisés (salles de concert notamment), tout aussi essentiels au maillage territorial et à la richesse de l'offre culturelle proposée.

- Dans la commune où vous êtes candidats, quelle attention porterez-vous à ces lieux non-labellisés et comment les soutiendrez-vous ?

Diffusion : concurrence avec le tissu indépendant et local

Le nombre d'évènements culturels - notamment musicaux - a augmenté ces dernières années, comme en témoigne l'étude du CNM (Centre national de la musique) sur la diffusion live⁹, créant une concurrence exacerbée sur les territoires entre différentes typologies et jauge d'évènements. Dans certains cas, les communes ou agglomérations sont elles-mêmes délégataires des enceintes de grands jauge (stades, arénas, zéniths, etc.).

- Aussi, en vue de maintenir un équilibre territorial cohérent entre les festivals et les salles de jauge diverses, comment entendez-vous travailler le cahier des charges des enceintes de grandes jauge en DSP (délégation de service public) ?

Sous une autre forme, certaines municipalités sont aussi organisatrices d'évènements culturels, parfois à bon escient en complémentarité des propositions des structures culturelles du territoire, ou parfois à contrario, en faisant fi de l'existant et en entrant en concurrence directe avec des acteurs indépendants, notamment avec des tarifs souvent bien plus bas.

- Aussi, en vue de maintenir un équilibre territorial cohérent, dans la commune où vous êtes candidats, pouvez-vous nous détailler comment vous entendez travailler votre offre culturelle gérée en direct ?

⁹ Etude CNM, [Diffusion live et focus festivals 2023](#)

De plus, il nous intéresse de comprendre vos objectifs en termes de politique d'aménagement territorial. En effet, de nouveaux projets d'équipements voient parfois le jour dans les communes, sans équipe structurée et sans concertation avec les acteurs locaux, alors que les structures déjà existantes manquent d'accompagnement.

- Aussi, comment pensez-vous accompagner les structures existantes pour pérenniser leur projet dans des locaux adaptés aux pratiques de la musique ? Quel budget d'investissement pensez-vous notamment mobiliser pour accompagner ces lieux ? Comment pensez-vous mener votre politique d'aménagement du territoire ?

Liberté de création / censures

Depuis quelques années, les atteintes à la liberté de création et d'expression se multiplient. Elles sont parfois le fait de certains individus, mais aussi d'élus ou de partis politiques. La loi LCAP – relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine – promulguée en 2016¹⁰ consacre pourtant les principes de liberté de création et d'expression dans ses premiers articles. De surcroît la ministre de la Culture a proposé un plan pour défendre la liberté de création¹¹ en décembre 2024 en nommant notamment une haute-fonctionnaire sur ce sujet.

Malgré cela, en 2025, des élus ont encore retiré des subventions à des structures culturelles au motif de leur désaccord avec la programmation proposée (contrevenant donc à la loi LCAP du 7 juillet 2016) et les cas de pressions sur les programmations se multiplient.

- Aussi dans la commune où vous êtes candidats, pouvez-vous nous détailler comment vous entendez vous positionner au regard des enjeux de la liberté de création, vis-à-vis des programmations proposées par les structurelles culturelles (et notamment musiques actuelles) de votre territoire ?

¹⁰ [LOI n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine](#)

¹¹ Communiqué de presse, [Mme Rachida DATI, ministre de la Culture, annonce un plan en faveur de la liberté de création artistique](#), 4 décembre 2024

**Consulter les réponses
en intégralité sur ce
lien ou en scannant le
QR code**



Contact presse : Aurélie Hannedouche | dg@sma-syndicat.org | 06 99 10 75 75

**MUSIQUES
ACTUELLES
EN CAMPAGNE !**

SMA
Syndicat des Musiques Actuelles